

Synthèses thématiques

2008

CUES

Contrat urbain de cohésion sociale

Angers/Trélazé et d'agglomération



Sommaire

| | |
|---|----|
| <i>Introduction</i> | 4 |
| OBSERVATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE | 5 |
| Au plan national : développement des outils d'observation | |
| Au plan local : une observation qui s'amplifie avec le contrat urbain de cohésion social Angers, Trélazé et d'agglomération | |
| THÉMATIQUES | 7 |
| AXE 1 : RÉUSSITE ET CONTINUITÉ ÉDUCATIVES | 12 |
| AXE 2 : EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | 22 |
| PAUVRETÉ- PRÉCARITÉ | 34 |
| AXE 3 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE | 46 |
| AXE 4 : SANTÉ | 54 |
| AXE 5 : HABITAT ET CADRE DE VIE | 58 |
| SYNTHÈSE AU REGARD DES TENDANCES OBSERVÉES SUR TOUS LES TERRITOIRES | 73 |
| <i>Problématiques particulières à un quartier</i> | |
| <i>Table de sigles</i> | 74 |

Introduction

Le document «analyses thématiques» constitue le premier volet du rapport d'observation du Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) d'Angers, Trélazé et d'Agglomération. Il est complété par une approche territoriale (2^e volet).

Après un bref rappel sur les dispositifs d'observation à l'échelle nationale et locale, le document propose une analyse pour chacune des cinq thématiques du Cucs :

- Réussite et continuité éducatives
- Emploi, développement économique et pauvreté - précarité
- Prévention de la délinquance et tranquillité publique
- Santé
- Habitat et cadre de vie

L'analyse de chaque axe est introduite par des éléments de contexte national qui sont pour la plupart issus du rapport annuel de l'observatoire national des ZUS paru en 2008. De ce fait, il présente des résultats pour l'année 2007. Les principales évolutions des dispositifs et les nouveaux dispositifs nationaux sont indiquées car ils peuvent avoir une incidence sur l'action locale.

La situation locale, analysée ensuite, présente quant à elle des données plus récentes obtenues dans le cadre de conventions, la plupart pour l'année 2008.

Il y a certes un décalage entre l'analyse du contexte national et celle du contexte local, cependant il ne s'agit pas de comparer directement les résultats locaux aux nationaux mais que chacun dispose d'ordre de grandeur.

Une synthèse et des enjeux/préconisations concluent chacune des thématiques.

En fin de document, une synthèse globale est proposée au regard des tendances observées sur les territoires prioritaires.

Observation de la politique de la ville

Au plan national : développement des outils d'observation

Le comité interministériel des villes (CIV) de mars 2006 a mis en place les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) faisant suite aux contrats de ville (2000-2006), pour une durée initiale de 3 ans. La mise en œuvre de ces contrats repose plus largement sur la mobilisation des organismes publics, bailleurs sociaux, caisses d'allocations familiales, associations, monde économique... et sur la participation des habitants de ces quartiers.

Fin septembre 2008, 497 Cucs sont signés dont 204 par des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans la signature des communes de ces derniers et 293 uniquement par une ou plusieurs communes.

Les 2400 quartiers concernés sont répartis sur 921 communes dont 742 quartiers sont des Zones urbaines sensibles (ZUS). Tous les quartiers bénéficiant d'un projet de rénovation urbaine relève d'un Cucs.

Ces contrats programment des actions précises dans cinq champs prioritaires :

- Education
- emploi et développement économique
- citoyenneté et prévention de la délinquance
- santé
- habitat et cadre de vie

De manière transversale, les objectifs doivent prendre en compte l'intégration, la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances.

Les interventions ont été ciblées sur les territoires les plus en difficulté repérés grâce à des indicateurs économiques et sociaux et un certain nombre de

caractéristiques récurrentes : présence quasi exclusive d'habitat social ou d'habitat dégradé, enclavement physique...

Parce qu'elle vise à atténuer les déséquilibres territoriaux au sein des villes, la politique de la ville nécessite de disposer d'un outil d'observation. La loi du 1^{er} août 2003 a défini un certain nombre d'indicateurs à suivre au niveau infra communal.

La finalité de l'observation consiste à dresser un état des lieux et une analyse des dynamiques et des évolutions des territoires et de leurs habitants parallèlement au suivi des actions et des dispositifs mis en œuvre.

Cette observation doit donner lieu chaque année à la préparation d'un rapport et à un débat local sur la politique de la ville.

Au niveau national, la Délégation interministérielle à la ville, aujourd'hui Secrétariat général du Comité Interministériel des Villes (CIV) propose l'observatoire national des ZUS dont le périmètre d'observation a été élargi aux quartiers prioritaires désignés dans les contrats. Dans ce cadre, la FNAU et la DIV ont réalisé une note stratégique et un guide méthodologique, auquel l'Aura a contribué. Il se présente sous forme de fiches méthodologiques pour les différentes thématiques politiques de la ville. Un hors-série¹ de la revue Cahiers pratiques de la DIV a été publié en septembre 2008.

Parallèlement, les 17 centres de ressources régionaux de la politique de la ville exercent des missions d'appui, de qualification et d'animation de la réflexion collective et du débat public.

Début 2008, 45 dispositifs d'observation de la politique de la ville ont été repérés, dont 31 sont gérés par une agence d'urbanisme.

1- Document téléchargeable : http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/guide_obs_locale.pdf

En 2008, la dynamique Espoir banlieues a été finalisée et le CIV du 20 juin 2008 en a formalisé les principales mesures. Elle vise à remobiliser l'ensemble des politiques de droit commun au service des projets locaux déclinés dans les Cucs, en s'appuyant sur les délégués du préfet. Des mesures spécifiques ont été décidées en matière d'emploi (contrats d'autonomie, aide aux créateurs d'entreprises, engagement des grandes entreprises pour l'emploi, écoles de la 2^e chance), d'éducation-formation (généralisation de l'accompagnement éducatif des élèves d'école primaire en éducation prioritaire, expérimentations de «busing», pôles et internats d'excellence), de désenclavement des

quartiers (pour l'Ile de France) et de sécurité (Unités territoriales de quartier en Seine saint Denis) et, enfin, de la mobilisation des politiques de tous les ministères sur 3 ans en faveur des quartiers défavorisés.

Ces mesures fortes et inscrites dans la durée s'appliqueront en priorité aux 215 quartiers qui correspondent aux quartiers prioritaires au titre de la politique de rénovation urbaine. Elles feront l'objet d'une évaluation régulière.

La circulaire du 26 juin 2008 indique que les mesures de la dynamique sont destinées à renforcer le programme d'actions des Cucs, autour des cinq champs prioritaires.

Au plan local : une observation qui s'amplifie avec le contrat urbain de cohésion social Angers, Trélazé et d'agglomération

Le rapport d'observation pour suivre l'évolution des écarts entre territoires selon les thématiques du Cucs

La pratique et l'expérience locale de l'observation permanente des territoires politiques de la ville sont en cours depuis 2002. Elles correspondent à la volonté et aux souhaits des partenaires signataires de mieux connaître l'évolution des quartiers lors de l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques publiques.

Avec la signature du Cucs en mars 2007, un nouveau dispositif d'observation a été confié à l'agence d'urbanisme de la région angevine. Il a conduit à la réalisation d'un rapport d'observation composé de deux parties : « **synthèses thématiques** » et « **portraits de quartier** » qui s'appuie sur :

- des données quantitatives mises à disposition par le biais de conventions avec
- une approche qualitative à partir d'échanges avec les fournisseurs de données et les participants des groupes thématiques du Cucs ainsi que d'entretiens sur les quartiers avec les principaux acteurs identifiés par les deux villes. Ces entretiens permettent de relativiser l'approche quantitative qui peut parfois se révéler en décalage avec le vécu sur le terrain.

L'introduction de paroles d'acteurs vient enrichir l'analyse quantitative.

Cette approche à la fois thématique et territoriale, quantitative et qualitative constitue un outil de connaissance des territoires permettant d'apprécier la situation sociale et les caractéristiques de ces territoires.

Le rapport d'activités pour le suivi physico-financier des opérations

Parallèlement au dispositif d'observation, Angers Loire Métropole (ALM) élabore un rapport d'activités. Le premier rapport d'activités présenté lors de la journée « Temps d'analyse partagé » le 20 juin 2008 informe les partenaires sur la mobilisation des crédits Cucs par territoire et thématique.



Les territoires du CUCS signé le 19 mars 2007 : 11 quartiers se déclinant en trois niveaux d'intervention.

Rang 1

Sur Angers : Belle-Beille (périmètre s'appuyant sur la Zone Urbaine Sensible), Monplaisir (périmètre ZUS), Verneau Capucins (périmètre ZUS), la Roseraie (périmètre portant sur les IRIS Jean Vilar, Luther King et Dumont-d'Urville)
Sur Trélazé : Les Plaines - Petit Bois - Daguerre (périmètre ZUS)

Rang 2

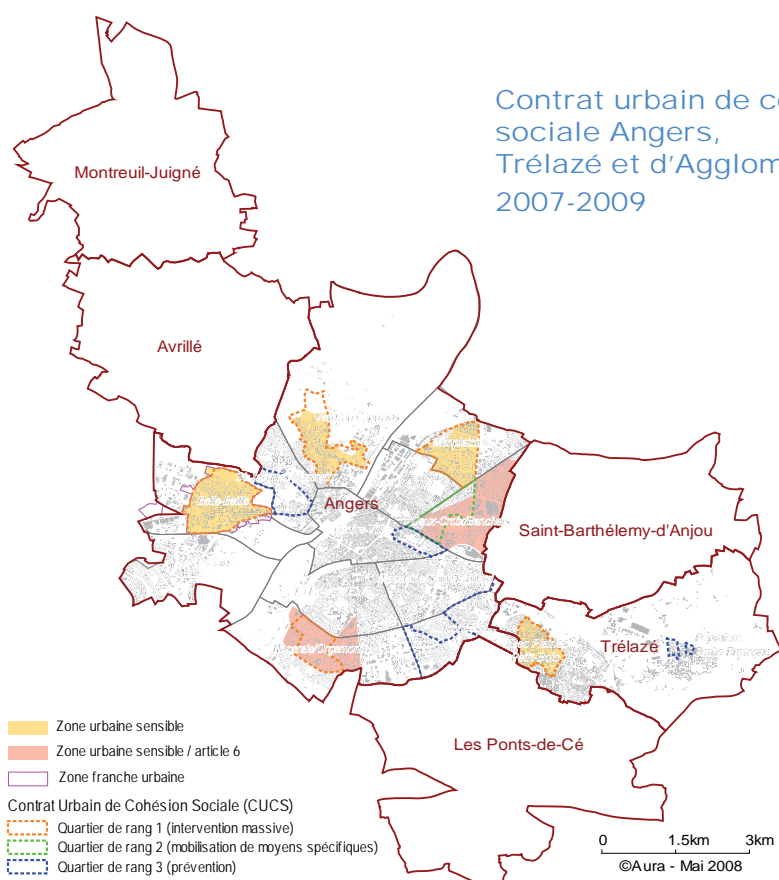
Sur Angers : Deux-Croix/Banchais (périmètre portant sur les IRIS Daguenet et Gâte-Argent)

Rang 3

Nouveaux quartiers non présents dans les contrats de ville précédents

Sur Angers : Les Justices (périmètre portant sur les IRIS Liberté et Parmetier), Saint-Jacques (IRIS La Bruyère), Centre-ville (IRIS Louis Gain)

Sur Trélazé : La Pépinière et la Petite Bretagne (périmètre portant sur une sous-partie de l'IRIS Hôtel de Ville-Verrières).



Les partenaires, suite à une analyse des territoires à l'échelle de l'agglomération préparatoire au Cucs (territoires d'enjeux), ont souhaité mettre en place des indicateurs de veille sur quatre autres communes de l'agglomération :
Avrillé, Montreuil- Juigné, les Ponts-de-Cé et Saint-Barthélemy- d'Anjou.

2- Liste des signataires : Etat, Conseil Général de Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole, Ville d'Angers, Ville de Trélazé, Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou, Caisse des Dépôts et Consignations, Angers-Habitat, Logi-Ouest, SOCLOVA, Le Toit Angevin, Le Val de Loire.



Axe 1

Axe 2

Réussite
et continuité éducatives

Emploi
et développement économique
pauvreté-précarité

Les cinq thématiques prioritaires du Cucs



Axe 3



Axe 4



Axe 5

Prévention
de la délinquance
et de tranquillité publique

Santé

Habitat
et cadre de vie

Réussite et continuité éducatives



Indicateurs mobilisés :
sources : IA49-DIS, vie scolaire

- effectifs collèges publics classés en REP/ZEP
- taux de réussite DNB
- part des élèves boursiers collèges publics classés en REP/ZEP
- part des PCS défavorisées collèges publics classés en REP/ZEP
- décisions d'orientation à l'issue de la 3^e générale
- proportion d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège
- proportion d'enseignants de moins de 30 ans dans les collèges

Axe 1 du CUCS

Orientation 1 : favoriser l'accès à la culture et à la pratique sportive

Objectif : garantir la fréquentation durable des structures par les habitants des territoires prioritaires

Orientation 2 : favoriser la continuité éducative

Objectif : réduire les écarts de résultats scolaires par rapport à la moyenne départementale sur les établissements scolaires des quartiers prioritaires

Orientation 3 : soutenir les parents

Objectifs :

- **s'assurer que les parents cumulant les difficultés éducatives et socioéconomiques bénéficient bien des actions de soutien à la parentalité de droit commun,**
- **former les intervenants de proximité aux différentes cultures et processus d'acculturation afin de mieux prendre en compte les situations particulières des familles.**

Rapport d'activités ALM

En 2008, cette thématique est la plus importante du CUCS. Elle a regroupé 52% des projets du CUCS (soit 87 projets) et a représenté 24,4% du budget global.

Contexte national

Cadre général

La politique de l'éducation prioritaire, mise en place en 1981, vise à corriger les effets des inégalités sociales, économiques et culturelles en renforçant l'action éducative là où l'échec scolaire est le plus élevé. Le plan de relance de 2006 a renouvelé les principes de cette politique avec la mise en place des réseaux «ambition réussite» (composés de 254 collèges et des 1 750 écoles élémentaires et maternelles de leur secteur). Depuis la rentrée 2007, chaque réseau «ambition réussite» met en place un partenariat choisi en fonction du contexte local. Le projet pédagogique et éducatif du réseau s'inscrit ainsi dans son environnement, en complémentarité avec les partenaires du secteur culturel, sportif, scientifique et les collectivités territoriales.

Afin de répondre aux besoins de nombreux collégiens de l'éducation prioritaire qui poursuivent leur scolarité, 25 lycées sont labellisés «ambition réussite».

Depuis la rentrée 2007, dans les collèges de l'éducation prioritaire, les élèves bénéficient, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement éducatif après la classe. Inscrit dans le plan «espoir banlieues», ce dispositif a été mis en place par 1 508 collèges dont 423 ne faisant pas partie des zones d'éducation prioritaire. 210 253 élèves ont profité de cet accompagnement soit 46 % des élèves de sixième, 36 % des élèves de cinquième, 29 % des élèves de quatrième, 31 % des élèves de troisième.

L'année scolaire 2008-2009 marque le développement de l'accompagnement éducatif dans tous les collèges sur la base d'un volontariat et l'élargissement dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire (Réseau de réussite scolaire - RRS/ Réseau ambition réussite - RAS). En personnalisant les parcours, en individualisant les aides, l'objectif est de faire acquérir, par tous les élèves, les connaissances et les compétences du socle commun. Cette évolution doit favoriser la continuité des apprentissages de la maternelle à la classe de troisième et faciliter la mise en place d'actions d'aide ou de soutien pour les élèves qui en ont besoin.

Résultats pour les ZUS¹ (rapport ONZUS 2008)

En 2006-2007, 9,8% des collégiens et 8,5% des lycéens sont scolarisés en Zus. Pour la première fois depuis 2003-2004 dans les collèges publics, le nombre moyen d'élèves par classe diminue, davantage en Zus qu'en dehors des Zus. Cependant la dotation horaire (nombre d'heures d'enseignement) augmente, ainsi en 2006-2007, il y a en moyenne trois élèves de moins par classe que dans les autres quartiers.

«Dans ces établissements, les enseignants sont plus jeunes, la spécialisation des filières post-bac est renforcée, la part des élèves en retard ou redoublants est plus élevée... Mais les écarts entre les Zus et les autres quartiers continuent à se réduire».

En Zus, 62,2% des élèves du secondaire sont issus de milieux défavorisés contre 41,1% dans les établissements hors Zus.

Le taux de réussite au diplôme national du brevet augmente sur tout le territoire français en 2007, mais c'est dans les Zus qu'il connaît la plus forte progression : l'écart entre les collèges des Zus et les autres établissements se réduit par rapport à 2006, mais il est encore de 13 points.

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (**Segpa**) des collèges accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. En 2007, on en compte 230 implantées en Zus, soit 3% des Segpa existantes au niveau de la France entière

En plus de dispositifs particuliers existants (REAAP, CLAS), les élèves volontaires des collèges en éducation prioritaire bénéficient d'un accompagnement éducatif (mis en place dans le cadre du plan «espoir banlieues» généralisé à tous les collèges et les écoles relevant de la réussite scolaire depuis septembre 2008). Quatre domaines éducatifs complémentaires sont proposés : aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, pratique artistique et culturelle et renforcement de la pratique orale d'une langue vivante étrangère (très massivement l'anglais) depuis la rentrée 2008.*

* Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement (REAPP) ont été créés en mars 1999, avec pour objectif d'accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, de renforcer et de susciter de nouvelles initiatives, en mettant en réseau les différents intervenants auprès des familles. Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) a été créé pour compenser les inégalités dans l'accès à la culture et au savoir qui se creusent pendant les temps où les enfants et les jeunes ne sont pas pris en charge ni par l'école, ni par les familles.

Situation locale

Pour le département de Maine-et-Loire, les collèges publics et privés comptent 39 083 élèves à la rentrée 2008/2009, dont 2,58% en SEGPA (1 009 élèves).

Les écoles et collèges classés en réseau de réussite éducative sont au nombre de 74 (65 écoles¹ et 9 collèges)

Le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) reste proche de 88% et se situe toujours au dessus du taux moyen de l'académie (86,5%) lui-

même supérieur de 4 points au taux de réussite national.

1 559 élèves d'élémentaire ont bénéficié d'un PPRE dont 18,9% en zone d'éducation prioritaire (20,8% en 2006/2007), source : Inspection Académique Maine-et-Loire, Bilan 2007/2008

Les territoires d'Angers/ Trélazé accueillent 12 collèges publics dont 6 classés en RRS/ RAS et 47 écoles publiques dont 23 classées en RRS/ RAS.

Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005 prévoit qu'«à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un PPRE».

Celui-ci consiste en un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève, qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé.

1- Dont 25 en maternelle, 17 en primaire et 23 en élémentaire

Banchais), sans doute à mettre en lien avec l'évolution démographique observée dans ces quartiers ou une moindre attractivité pour ces deux établissements.

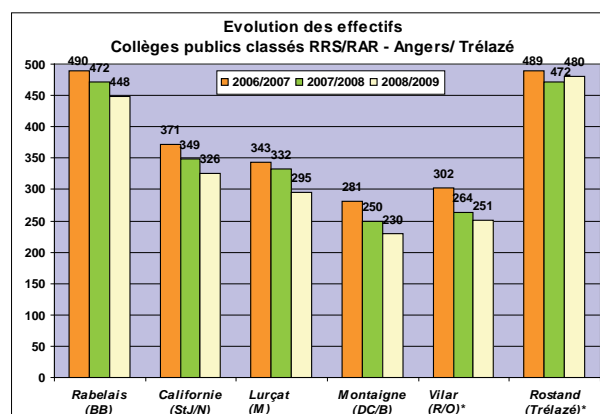
Une légère reprise est à noter pour le collège Jean Rostand (+ 8 élèves) de Trélazé. Cette stabilisation des effectifs peut s'expliquer par le fait que le collège Jean Rostand a un recrutement plus large que le simple quartier, de même, avec la fin de l'opération de rénovation urbaine sur le quartier des Plaines et la livraison de nouveaux logements, la commune a enregistré une croissance de population.

Evolution des effectifs des collèges publics dont segpa aux rentrées 2007/2008 et 2008/2009

| Etablissements | 2007/2008 | 2008/2009 | Var. Brute | Evo. Relative % |
|---------------------|--------------|--------------|-------------|-----------------|
| Californie | 349 | 326 | -23 | -6,6 |
| Chevreuil | 446 | 454 | 8 | 1,8 |
| David d'Angers | 544 | 538 | -6 | -1,1 |
| Debussy | 497 | 509 | 12 | 2,4 |
| Landreau | 354 | 341 | -13 | -3,7 |
| Lurçat | 332 | 295 | -37 | -11,1 |
| Mermoz | 383 | 385 | 2 | 0,5 |
| Monnet | 605 | 596 | -9 | -1,5 |
| Montaigne | 250 | 230 | -20 | -8,0 |
| Rabelais | 472 | 448 | -24 | -5,1 |
| Vilar | 264 | 251 | -13 | -4,9 |
| Total Angers | 4 496 | 4 373 | -123 | -2,7 |
| Total Département | 20 549 | 20 866 | 317 | 1,5 |
| Rostand (Trélazé) | 472 | 480 | 8 | 1,7 |
| ALM | 7 428 | 7 464 | 36 | 0,5 |
| Total QP | 2 139 | 2 030 | -109 | -5,1 |

Source : Inspection académique de Maine-et-loire

La baisse des effectifs peut être principalement due à la structure de la pyramide des âges (les classes d'âge les moins nombreuses, nées entre 1994 et 1996 étant entrées au collège de 2005 à 2007). Une seconde cause pourrait être liée au déménagement des familles avec enfant hors Angers, vers des territoires voisins à forte attractivité résidentielle. Enfin, la diminution des redoublements contribue, dans une moindre mesure, à réduire le nombre d'années passées par un élève dans l'enseignement secondaire.



remarque

A la rentrée 2008/2009, les effectifs dans les collèges privés de l'agglomération sont également en baisse (-1,3% soit 74 élèves en moins). Cette baisse touche principalement les établissements privés de la ville d'Angers (-1,6% soit 80 élèves en moins) et notamment les collèges privés La Barre – Jean XXIII à Belle-Beille (-13% soit 39 élèves en moins) et L'Immaculée Conception à la Roseraie (-17% soit 38 élèves en moins - projet de rénovation sur cet établissement), situés tous les deux en zone prioritaire et dans des quartiers fortement concernés par le Programme de rénovation urbaine.

Une proportion d'élèves boursiers toujours importante

Les statistiques concernant le nombre de boursiers mesurent l'effort que consacre l'Etat chaque année, afin d'aider les familles les moins favorisées à assurer de meilleures conditions de scolarisation de leurs enfants.

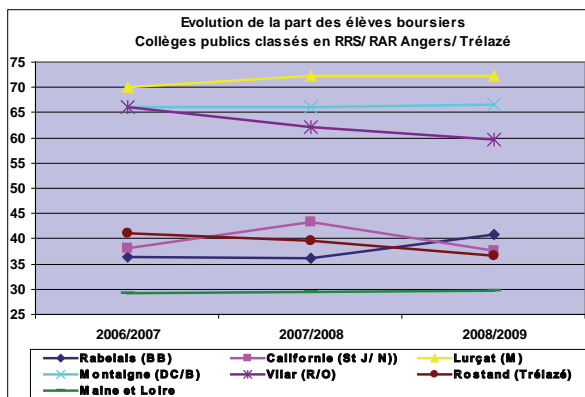
L'étude de l'évolution de la part des boursiers depuis 2006/2007 révèle une proportion d'élèves boursiers toujours importante avec des disparités entre les établissements des quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé :

2- Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement (REAPP) ont été créés en mars 1999, avec pour objectif d'accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, de renforcer et de susciter de nouvelles initiatives, en mettant en réseau les différents intervenants auprès des familles.

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) a été créé pour compenser les inégalités dans l'accès à la culture et au savoir qui se creusent pendant les temps où les enfants et les jeunes ne sont pas pris en charge ni par l'école, ni par les familles.

3- Total boursiers : Taux 1+2+3. Les bourses de collège sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Le montant de ces bourses est fixé forfaitairement selon 3 taux. Moins une famille dispose de revenus, et plus elle peut percevoir un taux élevé (montant de la bourse). Taux 1 = 77,37€ ; Taux 2 = 214,35€ et Taux 3 = 334,77€.

- 3 établissements présentent un taux élevé de boursiers supérieur ou égal à 60% (écart > à 30 points avec le taux départemental et 20 points avec les autres collèges),
- 3 établissements ont un taux de boursiers qui se situe entre 35 et 40% (soit 5 à 10 points au-dessus du taux départemental).



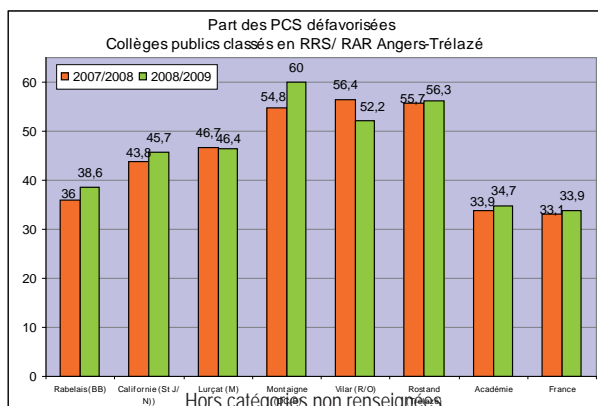
Une proportion importante d'élèves issus de catégories sociales défavorisées

Dans les collèges de l'éducation prioritaire (RRS et RAS) d'Angers et de Trélazé, la proportion d'élèves issus de « catégories sociales défavorisées » est en moyenne de 54% contre une valeur de 33% pour les autres collèges publics de la ville d'Angers – hors éducation prioritaire (45% Maine-et-Loire). Cette valeur moyenne masque de fortes disparités entre collèges : elle varie de 39 à 60% dans les

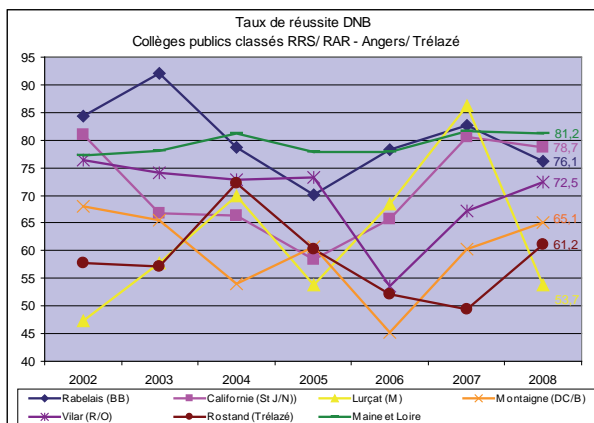
établissements de l'éducation prioritaire et de 8 à 54% dans les autres collèges publics d'Angers. A Noter : la part des élèves issus de milieux défavorisés et scolarisés au collège Montaigne (Deux-Croix/Banchais) a augmenté de 5 points en un an et celle du collège Vilar (Roseraie) est la seule à avoir fléchi (-4 points).

Pour l'Education nationale, la catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers, les personnes sans activité professionnelle et les chômeurs n'ayant jamais travaillés (nomenclature IPES* des Professions et catégories sociales.

* IPES : Indicateurs pilote des établissements du second degré



Confirmation de l'amélioration du taux de réussite au diplôme national



En juin 2008, le taux de réussite au brevet dans les collèges en éducation prioritaire se rapproche du taux départemental, passant pour certains établissements de 45-55% en 2006 à 61-73% en 2008.

Le collège Jean Rostand à Trélazé présente une nette amélioration de son taux de réussite (61%) après trois années de creusement de l'écart avec le taux départemental. Quelques interlocuteurs de Trélazé font part d'un changement d'image du collège : « le collège va très bien. On voit un grand changement ».

La prise en compte partielle ou non des notes de contrôle continu d'une année sur l'autre ne permet pas une analyse pertinente de ce taux, particulièrement pour le collège Jean Lurçat (Monplaisir) classé « ambition réussite ».

Des élèves de l'éducation prioritaire plus souvent orientés en second cycle professionnel

Décisions d'orientation à l'issue de la 3^e générale - Juin 2008 (%)

| Etablissement Angers/Trélazé | 2 nd e GT* | Seconde Pro. | 1 ^{re} année de CAP | Redoublement 3 ^e |
|------------------------------|-----------------------|--------------|------------------------------|-----------------------------|
| Californie | 54,4 | 36,7 | 0 | 8,9 |
| Chevreul | 83,2 | 16,8 | 0 | 0 |
| David d'Angers | 89,1 | 6,6 | 0,7 | 3,6 |
| Debussy | 59,2 | 34,7 | 2 | 4,1 |
| Landreau | 61,6 | 40,6 | 0 | 8,2 |
| Lurçat | 39,7 | 48,5 | 8,8 | 2,9 |
| Mermoz | 50 | 41,7 | 1 | 7,3 |
| Monnet | 81,6 | 15,8 | 0 | 2,6 |
| Montaigne | 56,3 | 35,2 | 5,6 | 2,8 |
| Rabelais | 64,5 | 29,8 | 2,4 | 3,2 |
| Vilar | 33,9 | 57,1 | 7,1 | 1,8 |
| J. Rostand | 56,3 | 40,2 | 0 | 3,4 |
| Total département | 61,2 | 31,6 | 3,3 | 2,1 |
| Total académie | 63,8 | 30,6 | 2,9 | 2,7 |

Source : Inspection académique de Maine-et-Loire ;* : générale technologique

Les collégiens d'Angers/Trélazé accèdent en classe de seconde dans les mêmes proportions, qu'ils aient été scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire ou dans les autres collèges. Cependant, les orientations, entre les deux types de filières (seconde générale et technologique et second cycle professionnel) sont contrastées entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves. Ainsi, les élèves des collèges de l'éducation prioritaire sont moins souvent orientés en classe de seconde générale et technologique puisque leur taux d'accès dans cette filière est inférieur ou égal à 60%. Le collège Jean Vilar de la Roseraie présente le taux le plus faible : 34%.

Le poids des élèves orientés vers un redoublement n'est pas significativement différent entre les collèges de l'éducation prioritaire et les autres. En revanche, le poids des élèves orientés vers une 1^{re} année de CAP est plus important pour les collèges de l'éducation prioritaire (entre 0 et 9% contre 0 et 2% pour les autres collèges)

Des taux de redoublement en 6^e et 4^e dans les collèges d'Angers plus souvent inférieurs aux taux académiques

Cette tendance s'observe aussi bien au niveau 6^e qu'au niveau 4^e sans différence significative entre les collèges d'éducation prioritaire et les autres (sauf pour le collège Jean Lurçat avec un taux de redoublement en 6^e très élevé à 7,4%).

La proportion des élèves orientés vers des classes de découverte professionnelle en lycée professionnel (MDP6) est, pour la majorité des collèges d'Angers et de Trélazé, supérieure à celle du département

Le module de découverte professionnelle (6 heures)

Depuis la rentrée 2005, un temps de découverte professionnelle a été instauré en classe de 3^e, sous forme d'une **option facultative de 3 heures et d'un module de 6 heures (MDP6)**, dont les objectifs, les publics et les contenus sont différents.

Le module de découverte professionnelle (6 heures hebdomadaires) concerne plus particulièrement un **public d'élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation** à l'issue de la classe de troisième. Les principaux objectifs de ce module sont la réduction des sorties sans qualification et sans diplôme du système éducatif et la remobilisation autour d'un projet. Il a pour objectif principal d'aider les élèves dans la construction de leur projet personnel et scolaire par la connaissance du monde professionnel, de ses voies de formation. Il s'agit de révéler leurs centres d'intérêt, dans la perspective d'une entrée possible l'année suivante en formation professionnelle (lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis).

Les élèves qui choisissent de suivre ce module ne reçoivent pas l'enseignement d'une deuxième langue vivante. Comme toute option, l'option de découverte professionnelle donne lieu à une évaluation en contrôle continu. Celle-ci est prise en compte dans le diplôme national du brevet.

arrêté du 14 février 2005

Décisions d'orientation à l'issue de la 6^e et de la 4^e - juin 2008

| Etablissement Angers/ Trélazé | Effectifs 6 ^e | Decision * de redoublement en 6 ^e | Effectifs 4 ^e | Decision de redoublement en 4 ^e | Orientation conseillée 3 ^e mdp6* |
|-------------------------------|--------------------------|--|--------------------------|--|---|
| Californie | 87 | 3,40% | 85 | 1,20% | 15% |
| Chevreul | 115 | 4,30% | 115 | 0% | 3% |
| David d'Angers | 138 | 0,70% | 141 | 0% | 6% |
| Debussy | 134 | 1,50% | 110 | 4,50% | 18% |
| Landreau | 78 | 3,80% | 91 | 4,40% | 19% |
| Lurçat | 81 | 7,40% | 92 | 1,10% | 23% |
| Mermoz | 89 | 0% | 104 | 0% | 9% |
| Monnet | 160 | 2,50% | 135 | 3% | 7% |
| Montaigne | 56 | 1,80% | 68 | 0% | 12% |
| Rabelais | 125 | 4,80% | 110 | 0% | 5% |
| Vilar | 63 | 1,60% | 54 | 5,60% | 17% |
| J. Rostand | 128 | 3,90% | 104 | 4,80% | 13% |
| Total département | 5 443 | 3,10% | 4 937 | 2,50% | 6,10% |
| Total académie | | 4,30% | | 3,50% | |

Source : Inspection académique de Maine-et-loire ; * : 3^e MDP: 3e Module de découverte professionnelle 6 heures

Des enseignants plus jeunes dans les collèges de l'éducation prioritaire, une tendance nationale

La proportion d'enseignants en poste depuis moins de deux ans dans un même collège est plus forte dans les collèges de l'éducation prioritaire que dans le reste des collèges publics. En un an, cette proportion a particulièrement augmenté au collège Jean Rostand de Trélazé (+27 points).

Les enseignants

| Rentrée 2008-2009 Etablissement Angers/ Trélazé | Enseignants en poste (%) | |
|--|--------------------------|--------------|
| | < 2 ans | âge < 30 ans |
| Californie | 34,5 | 7,1 |
| Chevreul | 13,5 | 0 |
| David d'Angers | 28,1 | 3,1 |
| Debussy | 31,6 | 8,6 |
| Landreau | 32,4 | 0 |
| Lurçat | 41,4 | 18,5 |
| Mermoz | 27,6 | 10,7 |
| Monnet | 10,4 | 2,2 |
| Montaigne | 34,8 | 16,7 |
| Rabelais | 31,6 | 10,5 |
| Vilar | 44,8 | 10,7 |
| J. Rostand (Trélazé) | 54,9 | 17,1 |
| Académie | 33,4 | 9,9 |
| Total des France ZUS* | 30,2 | 22,9 |
| France (hors ZUS)* | 25,4 | 14,9 |

Source : Inspection académique de Maine-et-loire ; * - Année scolaire 2006-2007

La part d'enseignants de moins de 30 ans est, elle aussi, en moyenne nettement supérieure dans les collèges situés en éducation prioritaire, notamment pour les collèges Jean Lurçat, Montaigne et Jean Rostand. Si on se réfère à la rentrée scolaire précédente, on note pour le collège Montaigne une nette augmentation de la part d'enseignants de moins de 30 ans (+13 points en un an), sans doute à mettre en lien avec des départs à la retraite.

Les secteurs urbains sont également plus souvent et fortement concernés par ce phénomène de renouvellement des équipes.

remarque

Les indicateurs relatifs à l'âge ou à l'ancienneté dans l'établissement combinent des éléments de gestion des ressources humaines (à l'échelon national, académique ou local), des stratégies d'acteurs (carrières, préférences géographiques résidentielles) et des éléments de contexte (environnement, conditions d'enseignement, etc.), ces paramètres pouvant interagir entre eux



Synthèse

- Une baisse des effectifs du second degré dans les territoires prioritaires qui se confirme. Plusieurs hypothèses sont possibles : une tendance démographique ? un départ de population ? des collèges souffrant d'une image négative ?
- Des taux de réussite au brevet dans les collèges en éducation prioritaire qui se rapprochent du taux départemental
- Une proportion d'élèves boursiers (taux 1, 2 et 3) toujours importante
- Des élèves de l'éducation prioritaire moins souvent orientés vers une seconde générale ou technologique
- Une proportion d'enseignants en poste depuis moins de 2 ans dans un même collège, plus forte dans les collèges de l'éducation prioritaire, de même que celle des professeurs âgés de moins de 30 ans

Préconisations

issues de l'observation et des rencontres de terrain

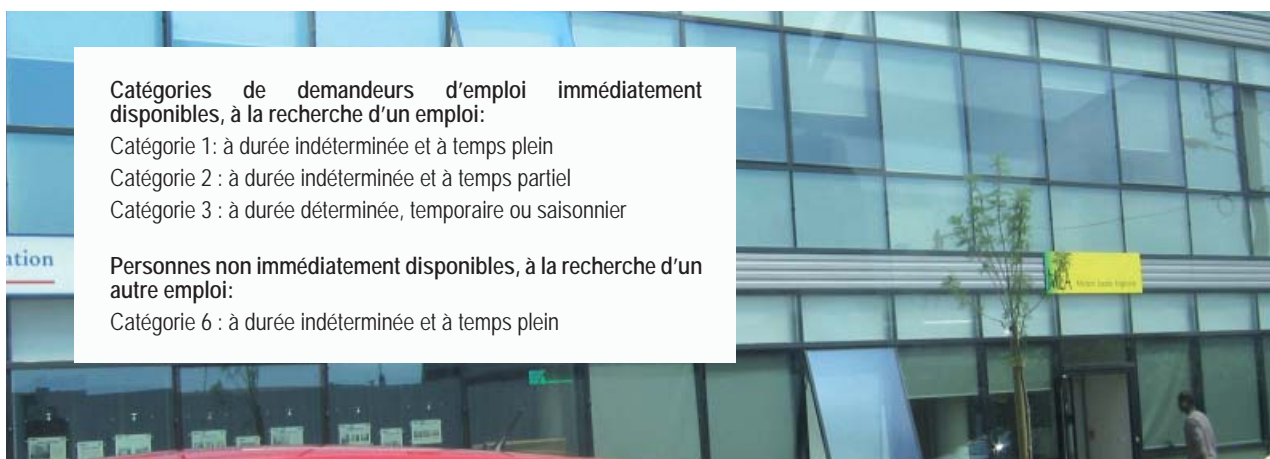
- Renforcer les actions d'aide aux familles et de soutien aux parents (dans le cadre de la scolarité de leurs enfants, conforter l'autorité parentale, favoriser le dialogue parents/enseignants, épauler les parents dans l'exercice de leur responsabilité éducative)
- Renforcer et/ou développer les coopérations et les mutualisations entre acteurs de terrain (équipe enseignantes, intervenants sociaux, animateurs, etc.)
- Favoriser la cohérence et les complémentarités des suivis individualisés (PRE) et actions collectives (CLAS, REAAP...)
- Soutenir et développer des initiatives autour de la découverte des métiers et des voies de formation (forum orientations/métiers, découverte d'entreprises locales, bourse de stages pour les collégiens, etc.) en partenariat avec les établissements scolaires et les centres d'information et d'orientation (Parcours de découverte de métier et de formation dès la 5e à partir de la rentrée de 2009).
- Faire un premier bilan du dispositif Ambition réussite pour en tirer les premiers enseignements

Le contrat renforce et complète les dispositifs suivants :

- Réseau ambition réussite
- Programme de réussite éducative (PRE)
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Contrat éducatif local (CEL)
- Ville, vie, vacances (VVV)
- Contrat enfance jeunesse (CEJ)

Emploi et développement économique

pauvreté-précarité



Catégories de demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi:

Catégorie 1: à durée indéterminée et à temps plein

Catégorie 2 : à durée indéterminée et à temps partiel

Catégorie 3 : à durée déterminée, temporaire ou saisonnier

Personnes non immédiatement disponibles, à la recherche d'un autre emploi:

Catégorie 6 : à durée indéterminée et à temps plein

Indicateurs mobilisés :
sources : ANPE, MLA, PLIE

- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (Cat. 1+2+3)
- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (Cat. 1+2+3) par sexe
- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (Cat. 1+2+3) par tranches d'âge
- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis 1 an et plus)
- Evolution du nombre de jeunes avec contacts, accueillis par la Mission locale angevine
- Evolution du nombre de premiers accueils (MLA)
- Evolution du nombre de solutions mises en œuvre (MLA)
- Evolution du nombre de personnes inscrites dans le PLIE
- Evolution du nombre des entrants du dispositif PLIE
- Evolution du nombre des sortants du dispositif PLIE

Rappel :

Le regroupement des catégories se rapprochant le mieux du concept de chômage au sens du BIT correspond à la somme des catégories 1, 2 et 3. Le regroupement des catégories 1+2+3 permet de connaître les effectifs de l'ensemble des demandeurs d'emploi immédiatement disponibles quelque soit le temps de travail recherché. L'analyse de l'évolution se fait à partir de ces catégories.

Axe 2 du CUCS

Orientation 1 : favoriser l'accès à l'emploi

Objectifs :

- concevoir et mettre en œuvre les actions en faveur de l'emploi sur les périmètres CUCS
- lever les freins à l'embauche

Orientation 2 : favoriser la connaissance des dispositifs et des politiques en faveur de l'emploi

Objectif : renforcer le lien entre les opérateurs de la politique de l'emploi, acteurs de proximité et acteurs économiques.

Rapport d'activités ALM

En 2008, cette thématique regroupe 11% des projets du Cucs (soit 19 projets) et représente 23,1% du budget global.

Contexte national

En 2007, la population des Zus reste fortement touchée par le chômage et l'inactivité : près de 12% des résidents des Zus âgés de 15 à 59 ans sont au chômage (contre 6% au niveau national) et 33.6% sont inactifs, soit 8 points de plus qu'au niveau national.

La réduction des disparités territoriales et l'amélioration de l'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires constituent une priorité de la politique de la ville. Il s'agit de revitaliser ces quartiers, de diversifier leurs activités, d'inciter les entreprises à s'y installer et, à terme, de transformer leur image en les ouvrant sur le reste de la ville.

Il s'agit aussi de renforcer les mesures d'accompagnement vers l'emploi en direction des habitants des quartiers et de lutter contre les discriminations dont ceux-ci peuvent faire l'objet. En effet, ces territoires présentent des écarts importants en matière de chômage par rapport à leur agglomération, mais aussi par rapport à la moyenne nationale du fait de la présence, dans ces quartiers, d'une population plus fragile.

Un certain nombre de dispositifs de politique de l'emploi ont donc été mis en place favorisant,

d'une part, l'aide à l'accès ou au retour à l'emploi des personnes fragilisées sur le marché du travail (CAE¹, CIE²) et, d'autre part, le maintien et le développement économique de ces territoires afin de satisfaire une partie de la demande d'emploi locale et de soutenir la mixité fonctionnelle dans ces quartiers.

En 2007, 34 730 résidents des Zus de France métropolitaine ont été recrutés en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou en contrat initiative emploi (CIE), soit 12% du total des entrants dans ces deux contrats aidés du Plan de cohésion sociale. Le CAE reste le contrat le plus ouvert aux habitants des Zus : ces derniers représentent 12,5% des embauches en CAE, et 10% des embauches en CIE (Rapport ONZUS 2008, p.35)

1- Dans sa version actuelle, le contrat d'accompagnement dans l'emploi est un contrat de travail en durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Ce contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations loi 1901, etc.). Avant de conclure un contrat d'accompagnement dans l'emploi, l'employeur doit signer une convention avec un organisme ou une institution agissant pour le compte de l'Etat.

2- Dans sa version actuelle, le contrat initiative-emploi s'adresse aux personnes sans emploi, inscrites ou non sur la liste des demandeurs d'emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Le CIE peut être ainsi mobilisé différemment selon les régions, dans les conditions fixées par l'arrêté annuel du préfet de région. Tous les employeurs affiliés à l'Unédic peuvent conclure des CIE. Il peut être un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée de 24 mois maximum. Dispositif mobilisé dans le cadre de l'Enveloppe unique régionale (mesures allouées aux

Globalement, on observe, entre 2004 et 2007, une précarisation accrue des emplois occupés par les habitants des Zus. Ainsi, les différentes formes d'emploi précaires (intérim, CDD, stage), qu'ils soient proposés par les secteurs marchands ou par les administrations, occupent une place plus

importante en 2007 qu'en 2004 dans l'emploi des habitants des Zus. De même, le travail à temps partiel ne touche plus seulement les femmes qui le pratiquent à 30%, mais aussi de plus en plus les hommes (10% contre 6% des hommes résidant dans d'autres quartiers des mêmes agglomérations)⁴.

Situation locale : fin 2008, la crise atteint la région angevine

Décembre 2008, 108 700 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégorie 1 dans la région Pays de la Loire, soit 17 000 de plus qu'en décembre 2007 (+18,6% sur un an en données observées). Tous les publics (hommes, femmes, jeunes, adultes et demandeurs d'emploi de longue durée) participent dans la région comme en France à cette augmentation. Le département de Maine-et-Loire observe une hausse moyenne identique à l'évolution régionale, et supérieure à l'évolution nationale (+11,7%) ; A l'intérieur de la région, l'augmentation la plus sensible est observée en Mayenne (+29,7%).

Source : *Emploi-Travail, Marché du travail, Décembre 2008. DRTEFP, Pays de La Loire*

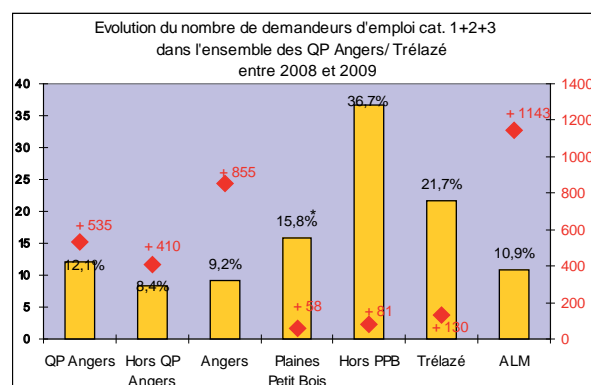
Hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1+2+3, une tendance nationale

Au 1^{er} janvier 2009, les quartiers de la géographie prioritaire regroupent 5 395 demandeurs d'emploi de catégories 1+2+3, soit près de 50% des demandeurs d'emploi d'Angers/ Trélazé (48,5% au 1^{er} janvier 2008).

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi cat. 1+2+3 dans l'ensemble des quartiers prioritaires An- gers/ Trélazé

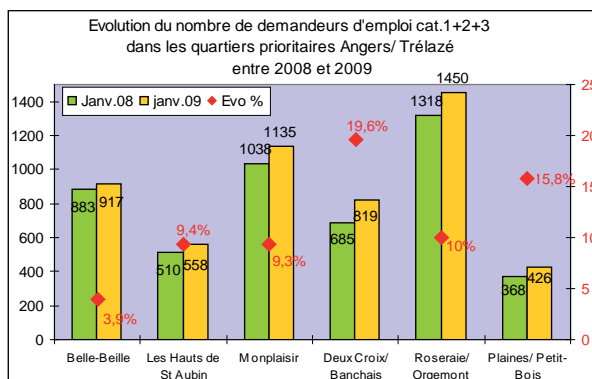
| | 2008 | 2009 | Evo. % | Var. Brute |
|--------------------|--------|--------|--------|------------|
| QP Angers | 4 434 | 4 969 | 12,1 | 535 |
| Hors QP Angers | 4 864 | 5 274 | 8,4 | 410 |
| Angers | 9 298 | 10 153 | 9,2 | 855 |
| Plaines Petit Bois | 368 | 426 | 15,8 | 58 |
| Hors PPB | 230 | 302 | 36,7 | 81 |
| Trélazé | 598 | 728 | 21,7 | 130 |
| ALM | 13 295 | 14 738 | 10,9 | 1 443 |

Le mouvement de hausse du nombre de demandeurs d'emploi touche l'ensemble des territoires (communes d'Angers et Trélazé, ALM et les six quartiers prioritaires). Cette hausse est cependant plus forte à Trélazé, notamment dans les quartiers hors Les Plaines/Petit-Bois.



3- Rapport ONZUS 2008, p.16 ; 4- Rapport ONZUS 2008, pp.31-32.

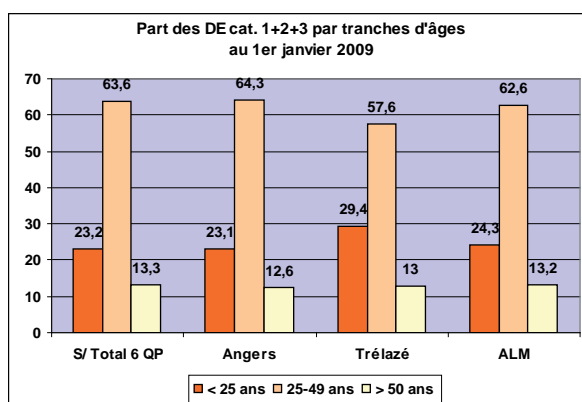
Cette hausse se vérifie également dans tous les quartiers prioritaires avec des variations s'échelonnant de + 3,9% (Belle-Beille) à +19,6% (Deux Croix/ Banchais).



Plus de 20% de jeunes parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1+2+3 dans les quartiers prioritaires

Les jeunes de moins de 25 ans représentent, au 1^{er} janvier 2009, 23% des demandeurs d'emploi cat.1+2+3 dans les quartiers prioritaires d'Angers/ Trélazé (part identique à celle observée pour Angers, près de 30% pour Trélazé et plus de 24% pour l'agglomération).

Cette valeur moyenne masque de fortes disparités entre les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé. **Les quartiers Hauts-de-Saint-Aubin et Plaines/Petit-Bois présentent des taux proches de 30%.** En un an, on observe pour ces deux quartiers la plus forte augmentation de la part des jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi (respectivement +4.5 points et +7,6 points).



La situation des jeunes face à l'emploi est préoccupante. Des rapports d'étude consacrés à cette thématique montrent que les jeunes sont particulièrement concernés par les formes d'emploi précaire : stage, CDD, intérim, temps partiel subi, etc. Faute d'obtenir un « emploi de qualité* », un grand nombre de jeunes s'installent durablement dans l'inactivité, dans l'emploi précaire ou dans l'alternance des deux. « Le fait d'être une femme accentue nettement le risque d'être touché par l'éloignement de l'emploi de qualité (et notamment d'être en dehors du marché du travail). Les jeunes sortis d'études peu qualifiés sont également pénalisés, tout comme ceux qui ont suivi une formation générale, c'est-à-dire plus théorique que professionnelle. Enfin, à moindre échelle, les jeunes habitant dans une zone urbaine sensible (ZUS) ou ayant des parents non européens ont plus de mal que les autres à s'intégrer durablement sur le marché du travail », in « *Quelle deuxième chance pour les jeunes en difficulté ?* ».

Matthieu Angotti, *Crédoc Consommation et modes de vie*, n°218, février 2009.

* On entend par « emploi de qualité », un poste satisfaisant trois besoins fondamentaux : la stabilité du contrat de travail, le confort des conditions de travail et la consistance des perspectives.

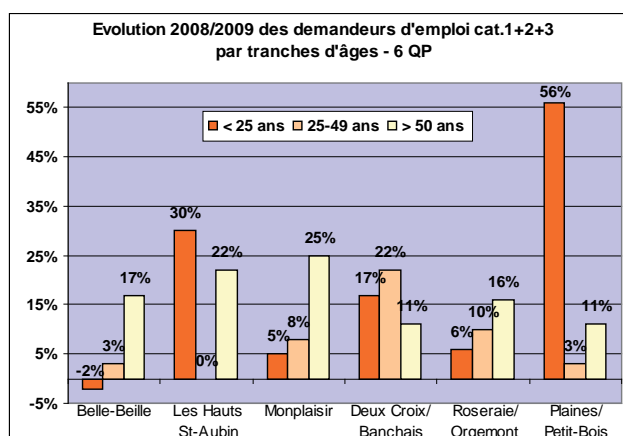
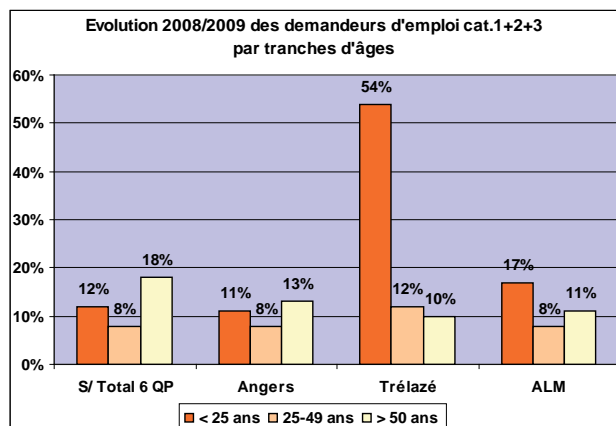
Hausse du nombre des demandeurs d'emploi plus importante pour les jeunes et les personnes de plus de 50 ans

Entre 2008 et 2009, la tendance à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi (cat.1+2+3) concerne globalement toutes les tranches d'âge. Elle est néanmoins plus rapide pour les jeunes et les personnes de plus de 50 ans, notamment à Trélazé (+54% en un an).

La hausse est, pour les personnes de plus de 50 ans, plus rapide dans les quartiers prioritaires que dans les autres territoires de référence (+18% contre +13% pour Angers, +10% pour Trélazé et +11% pour l'agglomération).

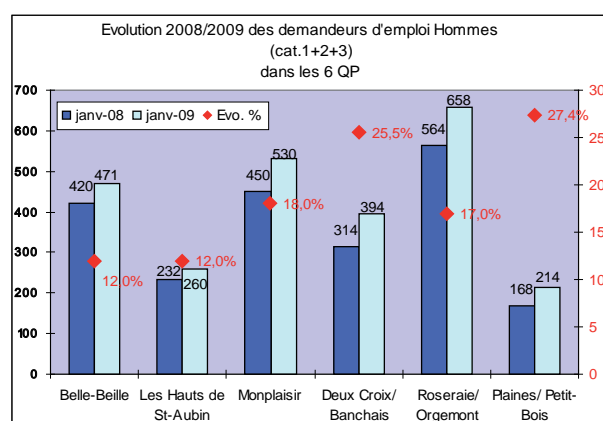
Les situations observées dans les quartiers prioritaires connaissent des variations importantes, selon les tranches d'âges :

- les évolutions moyennes du nombre de demandeurs d'emploi (cat.1+2+3) âgés de moins de 25 ans s'échelonnent de -2% à Belle-Beille à +56% aux Plaines/Petit-Bois. Le quartier Les Hauts-de-Saint-Aubin enregistre, pour cette tranche d'âge, une hausse de 30%.
- La plus forte hausse chez les 25-49 ans est observée à Deux-Croix/Banchais (+22%). Belle-Beille et Plaines/Petit-Bois observent, quant à eux, une relative stabilité.
- Les Hauts-de-Saint-Aubin, Monplaisir et Deux-Croix/Banchais observent une hausse des plus de 50 ans supérieure à 20%.



Hausse du nombre des demandeurs d'emploi plus prononcée pour les hommes

Entre 2008 et 2009, le mouvement de hausse du nombre de demandeurs (cat.1+2+3) touche, dans les quartiers prioritaires, aussi bien les hommes que les femmes. Ce mouvement est, cependant, plus prononcé pour les hommes (+17,5% contre +5% pour les femmes). Ce constat se vérifie également dans les autres territoires de référence - Angers, Trélazé et ALM- (entre +15% et +34% pour les hommes et entre +4,5% et 11,6% pour les femmes). **On note une hausse particulièrement rapide à Trélazé pour les hommes demandeurs d'emploi (+34% en un an).**

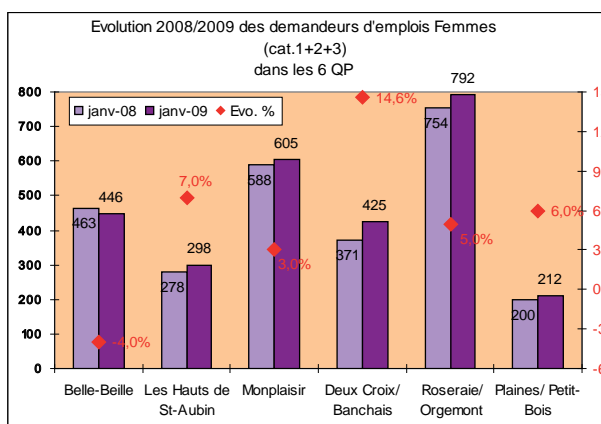


Deux-Croix/Banchais et les Plaines/Petit-Bois enregistrent les hausses les plus importantes du nombre de demandeurs d'emploi masculin (respectivement +25,5% et +27,4%)

Les femmes inscrites à l'ANPE restent les plus nombreuses dans chacun des territoires observés, les Plaines/Petit-Bois à part.

Le quartier prioritaire connaissant la plus forte hausse du nombre de femmes en demande d'emploi est Deux-Croix/Banchais (+14,6% en un an).

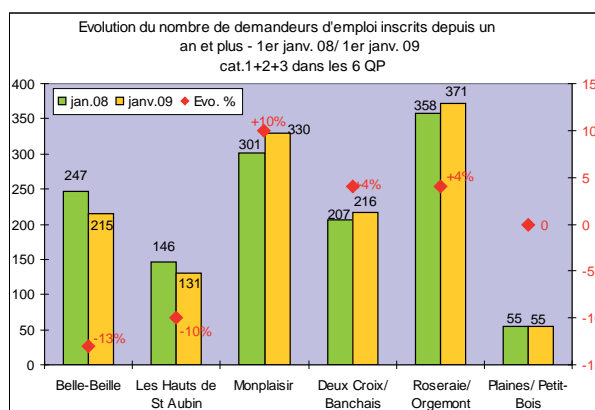
A contrario, **le quartier Belle-Beille est le seul qui connaît une baisse de ce nombre (-4% en un an).**



Entre 2008 et 2009, stabilité du nombre des demandeurs d'emploi (cat. 1+2+3) inscrits depuis 1 an et plus

Alors qu'entre 2006 et 2008, une forte accélération de la baisse du nombre des demandeurs d'emploi de longue durée avait été constatée, une relative stabilité est à observer entre 2008 et 2009, notamment pour Angers (+1%), ALM (+2%) et pour l'ensemble des quartiers prioritaires.

Pour autant, les situations observées dans chaque quartier prioritaire connaissent des variations importantes. Ainsi, deux quartiers, Belle-Beille et Capucins/Verneau (les Hauts-de-Saint-Aubin) voient leur nombre de demandeurs d'emploi de longue durée baisser (respectivement -13% et -10% en un an). **A contrario, Monplaisir connaît une hausse de 10%.** Quant aux autres quartiers prioritaires, on observe une stabilité.



Population accueillie par la Mission Locale Angevine (MLA) Evolution 2007/ 2008

La Mission locale angevine a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire. Elle contribue à l'élaboration d'une politique locale concertée d'insertion des jeunes à partir de l'analyse de leurs demandes et de leurs besoins.

Des antennes de proximité de la MLA existent dans chaque quartier prioritaire de la ville d'Angers et sur le territoire d'ALM. Depuis 2007, un accueil et un accompagnement personnalisés ont été mis en place pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16/ 26 ans des quartiers CUCS (notamment des jeunes de niveau scolaire inférieur à V).

Contexte national quelques éléments pour l'année 2007 :

- Moins de jeunes en premier accueil en 2007 (-5% en un an) :
 - les jeunes mineurs représentent près d'un premier contact sur 6 (17%)
 - la majorité des jeunes ont entre 18 et 21 ans
 - la part des jeunes femmes est en légère augmentation depuis quatre ans (54% des premiers accueils)
- Augmentation de plus de 16% du nombre de jeunes en premier accueil sur 5 ans
- Les jeunes femmes en premier accueil ont un niveau de formation plus élevé que les jeunes hommes. Les jeunes « peu ou pas qualifiés », c'est-à-dire sans CAP-BEP ou avant la terminale sont plus souvent des hommes (55%), plus jeunes et moins mobiles
- Des contrats de travail plus nombreux, mais moins de formation. 83% des contrats signés par les jeunes sont des contrats de travail classiques (34% CDD, 23% intérim, 15% CDI et 10% contrat saisonnier)
- Parmi les jeunes accueillis pour la première fois par le réseau, 26% ont accédé à un emploi et 17% à une formation dans les six mois suivant leur premier accueil

Bilan d'activités 2007. Missions locales. CNML (Conseil national des missions locales). Décembre 2007

Selon le dernier rapport publié par l'ONZUS, 175 000 jeunes habitant une Zus ont été reçus en entretien individuel par les conseillers des missions locales en 2007. Si le taux d'accès à l'emploi dans les six mois suivant le premier accueil s'est amélioré entre 2006 et 2007, passant de 19% à 21%, il reste toutefois plus difficile pour les jeunes en Zus (contre 26% en moyenne). A

l'inverse les jeunes de Zus accèdent d'avantage à la formation. Les jeunes de Zus en premier accueil en 2007 sont moins âgés et ont un niveau de formation moins élevé. Ils sont également plus dépendants de leur famille et des transports en commun. Ils bénéficient également d'un suivi plus intensif par le réseau des missions locales.

Nette augmentation du nombre des jeunes accueillis par la MLA en lien avec la situation économique

L'année 2008 apporte un constat particulier avec l'augmentation sensible du nombre de jeunes s'inscrivant pour la première fois auprès de la MLA, notamment dans l'ensemble des quartiers prioritaires (+13% en un an).

Cette augmentation est plus marquée à partir de septembre 2008 : « Sur les 4 derniers mois de l'année 2008, la progression, au regard de la même période de l'année antérieure, était de

21% avec une progression pour le seul mois de décembre de 71% du nombre d'inscrits ».

Parmi les quartiers prioritaires, Roseraie/Orgefont, Monplaisir et Deux-Croix/Banchais connaissent les plus fortes hausses, quartiers pour lesquels l'insertion professionnelle des jeunes est, compte tenu du nombre de jeunes concernés, dans une problématique majeure avec la situation économique qui se dégrade.

Quelques caractéristiques des jeunes accueillis par la MLA pour l'année 2008 :

- Progression alarmante du nombre de jeunes en centre ville : +26% des premières inscriptions. Le centre ville d'Angers est le quartier dans lequel on dénombre le plus de jeunes en contact. (Plus forte proportion de jeunes de 15-24 ans en 1999 : 33,6% contre 22,3% sur Angers et 19,7% en moyenne sur les quartiers prioritaires)
- Progression de 10% des jeunes d'un niveau inférieur au niveau V (Infra V) sur l'ensemble du public accueilli sur l'année
- Seulement 30% des jeunes accueillis dans l'année possèdent leur permis B, 3 points de moins qu'en 2007
- En 2 ans, le nombre de jeunes femmes a progressé de 11%. Cette progression est particulièrement plus marquée pour les jeunes femmes d'un niveau inférieur au niveau V : +20%, le double de la progression des hommes de même niveau de formation.

Source MLA, Rapport annuel d'activité 2008

| Nombre de jeunes avec contacts | | | | |
|--------------------------------|--------------|--------------|------------|-----------------|
| | 2007 | 2008 | Var. Brute | Evo. Relative % |
| Belle-Beille | 377 | 425 | 48 | 12,73 |
| Les Hauts de St Aubin | 250 | 272 | 22 | 8,80 |
| Monplaisir | 426 | 484 | 58 | 13,62 |
| Deux Croix/ Banchais | 328 | 371 | 43 | 13,11 |
| Roseraie/ Orgemont | 576 | 665 | 89 | 15,45 |
| S/ Total QP* | 1 957 | 2 217 | 260 | 13,29 |
| Angers | 3 875 | 4 209 | 334 | 8,62 |
| Trélazé | 272 | 304 | 32 | 11,76 |
| ALM | 5 301 | 5 650 | 349 | 6,58 |

* Commune d'Angers



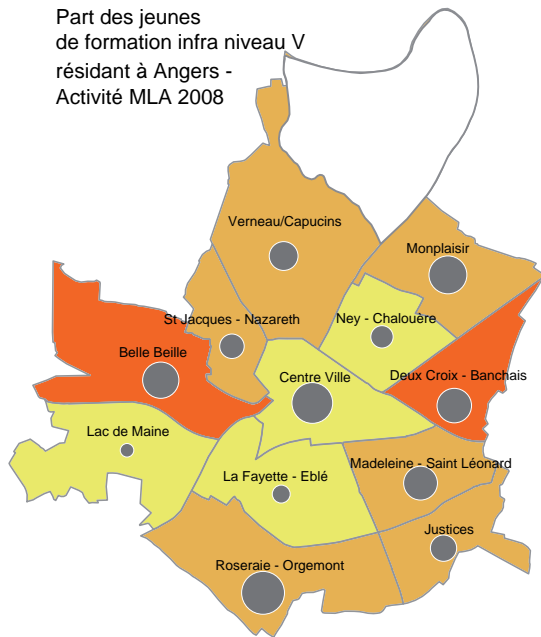
La part des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires d'Angers accueillis pour la première fois a augmenté de 2 points (34% en 2008 contre 32% en 2007).

Le quartier Roseraie/Orgemont est particulièrement marqué par la progression du nombre de jeunes s'inscrivant pour la première fois (+22% en un an, +46 en volume).

Globalement, la progression du nombre de jeunes accueillis touche davantage les hommes : « Depuis le mois de décembre, nous assistons à une évolution inédite de la part des jeunes hommes accueillis. Alors que jusque là, les hommes étaient minoritaires, ils constituent depuis décembre la majorité du public accueilli pour la première fois ».



Part des jeunes de formation infra niveau V résidant à Angers - Activité MLA 2008



Part des jeunes infra V (%)
 17.8 - 30.0
 30.0 - 40.0
 40.0 - 41.8

Réalisation : © Aura - Mai 2009 Source : Parcours3-Mission Locale Angevine

| Nombre de premiers accueils | | | | |
|-----------------------------|------------|------------|------------|-----------------|
| EMPLOI | 2007 | 2008 | Var. Brute | Evo. Relative % |
| Belle-Beille | 153 | 171 | 18 | 11,76 |
| Les Hauts de St Aubin | 82 | 88 | 6 | 7,32 |
| Monplaisir | 147 | 152 | 5 | 3,40 |
| Deux Croix/ Banchais | 113 | 136 | 23 | 20,35 |
| Roseraie/ Orgemont | 207 | 253 | 46 | 22,22 |
| S/ Total QP* | 702 | 800 | 98 | 13,96 |
| Angers | 1 562 | 1 707 | 145 | 9,28 |
| Trélazé | 110 | 116 | 6 | 5,45 |
| ALM | 2 187 | 2 333 | 146 | 6,68 |

* Commune d'Angers

Données non disponible par quartier pour Trélazé

Un déficit d'accès à l'emploi ou à la formation pour les jeunes accueillis

La dégradation de la situation économique entraîne non seulement une progression de l'activité d'accueil de la MLA mais également une baisse conséquente du nombre de jeunes qui accèdent soit à l'emploi, soit à la formation.

Les solutions relatives à l'accès à l'emploi restent plus nombreuses que celles relatives à la formation (respectivement 673 contre 303). Globalement, les CDD, l'intérim et le travail saisonnier sont les solutions d'emploi les plus représentatives. Cela reste des solutions précaires.

Le délai moyen d'accès à un emploi/ formation (durée entre la date d'inscription et l'entrée en situation) pour les jeunes vus en 2008 est de 8 mois.

A leur première inscription, la demande des jeunes est majoritairement pour un accès à l'emploi direct (56% des demandes contre 44% en 2007) même précaire, surtout les hommes. Ayant sans doute eu une première expérience, ils ont acquis une certaine autonomie et souhaitent la conserver.

| Solutions mises en oeuvre | | | | |
|---------------------------|------------|------------|-------------|-----------------|
| EMPLOI | 2007 | 2008 | Var. Brute | Evo. Relative % |
| Belle-Beille | 143 | 136 | -7 | -4,9 |
| Les Hauts de St Aubin | 113 | 120 | 7 | 6,2 |
| Monplaisir | 172 | 122 | -50 | -29,1 |
| Deux Croix/ Banchais | 176 | 125 | -51 | -29,0 |
| Roseraie/ Orgemont | 187 | 170 | -17 | -9,1 |
| S/ Total QP* | 791 | 673 | -118 | -14,9 |
| Angers | 1572 | 1 260 | -312 | -19,8 |
| Trélazé | 190 | 168 | -22 | -11,6 |
| ALM | 2311 | 1 929 | -382 | -16,5 |

* Commune d'Angers

De fortes disparités territoriales existent également s'agissant de l'accès à l'emploi. Sur les quartiers Monplaisir et Deux-Croix/Banchais le nombre de sortie vers l'emploi a fortement diminué, voisinant les 30% de baisse. Une baisse significative de près de 20% est également observée à l'échelle de la ville.

Le début de l'année 2009 illustre une conjoncture particulièrement difficile pour les jeunes recherchant un emploi ou une formation : « 364 jeunes ont accédé à un contrat de travail ou à une formation sur les 2 premiers mois de l'année 2009, contre 612 jeunes en 2008 soit une baisse de 68% ». Les jeunes ont plus sollicité des aides financières telles que le Fonds d'aides aux jeunes (FAJ) et/ou l'allocation CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale).

Notons que l'enveloppe d'aide financière directe

individuelle pour certaines situations (accès au logement, aides aux mineurs) des jeunes en CIVIS est supprimée pour 2009.

Constats

Dans un marché du travail qui s'est durablement éloigné du plein emploi et où la pression à la flexibilité et à la productivité immédiate est grande, les jeunes sans diplôme cumulent les difficultés : celles résultant de notre société et, notamment pour ceux issus des territoires CUCS, celles issues de la stigmatisation de leurs origines (ethniques, sociales, géographiques).

23% des jeunes relevant du CUCS Angers et Trélazé ont accédé à un emploi soit 4 points de moins que les jeunes ne relevant pas du CUCS.

Source MLA, « Rapport annuel d'activité 2008 »

| Solutions mises en oeuvre | | | | |
|---------------------------|------------|------------|------------|-----------------|
| FORMATION | 2007 | 2008 | Var. Brute | Evo. Relative % |
| Belle-Beille | 59 | 55 | -4 | -6,8 |
| Les Hauts de St Aubin | 50 | 23 | -27 | -54,0 |
| Monplaisir | 68 | 62 | -6 | -8,8 |
| Deux Croix/ Banchais | 67 | 60 | -7 | -10,4 |
| Roseraie/ Orgemont | 91 | 103 | 12 | 13,2 |
| S/ Total QP* | 335 | 303 | -32 | -9,6 |
| Angers | 657 | 537 | -120 | -18,3 |
| Trélazé | 48 | 23 | -25 | -52,1 |
| ALM | 901 | 706 | -195 | -21,6 |

* Commune d'Angers



L'accès à la formation varie fortement selon les territoires observés. La baisse est particulièrement nette pour les jeunes résidant à Trélazé (-52% en un an) et ceux résidant aux Hauts-de-Saint-Aubin (-54% en un an). Elle est moins forte pour Belle-Beille. A contrario, Roseraie est le seul quartier à voir son nombre de sorties vers une formation augmenter (+13% en un an, +12 en volume).

Constats

La demande de formation qualifiante reste très concentrée sur quelques secteurs d'activité. Les secteurs de la distribution/vente, des services à la personne, du bâtiment, du social et du paramédical concentrent, à eux cinq, 65% des demandes de formation qualifiante. Certains autres secteurs, pourtant réputés « en tension » n'attirent que très peu de demandes comme certains métiers de l'artisanat et métiers de bouche (1% des demandes). En dehors du bâtiment, les secteurs demandés sont connotés féminins.

Source MLA, « Rapport d'activités 2008 »

Personnes inscrites dans le PLIE Evolution 2007/2008

Contexte national

On compte, au 31 janvier 2008, 203 PLIE en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Leur nombre a augmenté régulièrement depuis 15 ans. 95 % d'entre eux sont portés par les EPCI, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes (en lien avec la compétence emploi-insertion) ainsi que par les associations créatrices des pays.

Ces 203 PLIE couvrent près de 5 200 communes pour plus de 25 millions d'habitants et accueillent en moyenne dans l'année près de 150 000 personnes qui ont en commun de connaître d'importantes difficultés pour accéder à un emploi.

Chaque PLIE a ses propres objectifs quantitatifs (à savoir un nombre de "bénéficiaires" à accueillir et un pourcentage de "sorties" de ces bénéficiaires sur un emploi durable), ses propres objectifs qualitatifs, et ses propres stratégies.

Le financement des PLIE s'appuie sur les contributions du Fonds Social Européen, venant compléter les crédits apportés par les collectivités territoriales.

Contexte local

Plate-forme de coordination, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération angevine associe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'insertion professionnelle (services de l'Etat, associations, structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation, entreprises, collectivités territoriales) afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté : bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée et jeunes en difficulté d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau V (CAP/BEP), résidant sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Pour le territoire d'ALM, le PLIE s'est donné pour objectif de permettre l'accès à l'emploi de 200 bénéficiaires par an, au terme d'un parcours alternant des périodes d'emploi (en contrat aidé ou structure d'insertion) et de formation. Pour atteindre cet objectif, le PLIE assure la gestion de parcours d'insertion avec un accompagnement renforcé et individualisé, le développement de l'offre et la mobilisation des entreprises et des acteurs économiques.

Quelques caractéristiques des bénéficiaires du PLIE (territoire d'ALM) en 2008 :

- 47,4% des bénéficiaires sont âgés entre 26 et 46 ans. 34,8% ont entre 18 et 26 ans
- Parmi les nouvelles entrées dans le dispositif, près de 50% sont des jeunes de 18-26 ans
- 53% des personnes suivies dans le PLIE sont des hommes
- 89,6% des bénéficiaires ont un niveau de formation inférieur au niveau V
- Près de 30% sont bénéficiaires du RMI
- Près de 19% sont des demandeurs d'emploi de longue durée

Hausse du nombre de personnes suivies dans le PLIE pour l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers, contrairement à la tendance observée pour Angers, Trélazé et ALM

| | 2007 | 2008 | Evo % | VAR. BRUTE |
|--------------|-------|-------|-------|------------|
| S/ TOTAL QP* | 470 | 518 | 10,2 | 48 |
| ANGERS | 913 | 887 | -2,8 | -26 |
| TRÉLAZÉ | 110 | 109 | -0,9 | -1 |
| ALM | 1 238 | 1 211 | -2,2 | -27 |

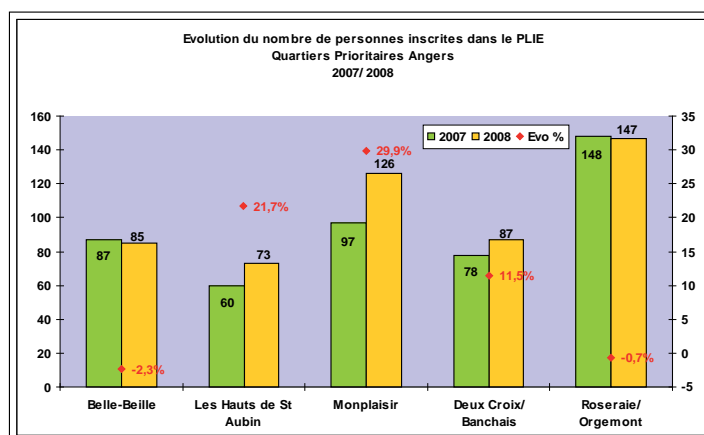
* COMMUNE D'ANGERS

En 2008, 1 211 personnes (dont 27.4% d'entrées) habitant dans le territoire d'ALM ont bénéficié d'un accompagnement individualisé (-2.2% en un an). 887 résident à Angers (dont 26.5% d'entrées) et 109 à Trélazé (dont 24% d'entrées).

Belle-Beille et Roseraie et Trélazé connaissent une certaine stabilité.

A contrario, Les Hauts de St Aubin, Deux Croix/ Banchais et Monplaisir voient leur nombre de bénéficiaires augmenter (respectivement +21,7%, +11,5% et 29.9% en un an).

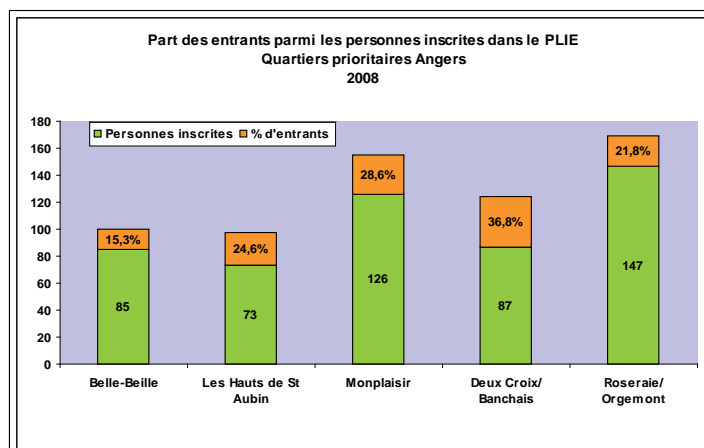
A Angers, 53% des bénéficiaires du PLIE habitent dans les quartiers prioritaires de la ville dont 28,6% à Monplaisir et 36.8% à Deux Croix/ Banchais.



Baisse du nombre des entrants dans le dispositif pour Belle-Beille, contrairement à la tendance générale observée

| EVOLUTION 2007/ 2008 NOMBRE D'ENTRANTS DANS LE DISPOSITIF | | | | |
|---|------|------|------------|---------------|
| | 2007 | 2008 | Var. Brute | Evo. Relative |
| Belle-Beille | 20 | 13 | -7 | -35,0 |
| Les Hauts de St Aubin | 17 | 18 | 1 | 5,9 |
| Monplaisir | 21 | 36 | 15 | 71,4 |
| Deux Croix/ Banchais | 26 | 32 | 6 | 23,1 |
| Roseraie/ Orgemont | 30 | 32 | 2 | 6,7 |
| S/ Total QP* | 114 | 131 | 17 | 14,9 |
| Angers | 210 | 235 | 25 | 11,9 |
| Trélazé | 27 | 26 | -1 | -3,7 |
| ALM | 289 | 332 | 43 | 14,9 |

* COMMUNE D'ANGERS



Globalement, on observe une hausse du nombre d'entrants dans le dispositif PLIE pour Angers et ALM. Trélazé connaît une stabilité

L'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers observe également une augmentation du nombre d'entrants dans le dispositif hors Belle-Beille, quartier pour lequel la baisse se poursuit depuis 2006. Les quartiers Hauts de St-Aubin et Roseraie voient leur nombre d'entrants se stabiliser, après une hausse observée en 2007 pour les Hauts de St Aubin et une baisse pour Roseraie.

Remarque

En 2007, le PLIE a connu une période difficile en matière de financement qui est resté longtemps incertain. Il a donc été contraint de voir à la baisse son nombre d'entrants dans le dispositif. En 2008, « *les choses sont redevenues normales* » ce qui explique essentiellement la hausse observée du nombre des entrants dans le dispositif.

Un accès à l'emploi qui s'améliore pour les quartiers prioritaires d'Angers : 37.3% de sorties « emploi » en 2008 contre 34.9% en 2007

La sortie du PLIE est validée par 6 mois de travail en entreprise (à mi-temps minimum) ou l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification au terme d'une formation.

La part des sorties positives (emploi + formation qualifiante) atteint 50,2% pour Angers (+9,7 points en un an), 49,7% sur le territoire d'ALM (+5,2 points en un an) et 38,7% pour Trélazé (-7,4 points en un an).

En 2008, 50 personnes relevant d'un territoire CUCS ont accédé à l'emploi. (stabilité par rapport

à 2007). Cette stabilité est également observée pour les personnes résidant à Trélazé et sur le territoire d'ALM. En revanche, une hausse de 11.2% est constatée pour celles résidant à Angers

Pour autant, des disparités apparaissent selon les quartiers prioritaires, avec, notamment, une faible part de sorties positives pour Deux Croix/ Banchais (10%) en 2008 contre 32,1% en 2007.

| | 2008 | | | | |
|-----------------------|--------|----|----------|---------------|----------|
| | emploi | FQ | autres** | total sorties | % emploi |
| Belle-Beille | 12 | 2 | 16 | 30 | 40,0 |
| Les Hauts de St Aubin | 5 | 6 | 8 | 19 | 26,3 |
| Monplaisir | 12 | 1 | 22 | 35 | 34,3 |
| Deux Croix/ Banchais | 1 | 1 | 8 | 10 | 10,0 |
| Roseraie/ Orgemont | 20 | 3 | 17 | 40 | 50,0 |
| S/ Total QP Angers | 50 | 13 | 71 | 134 | 37,3 |
| Angers | 99 | 25 | 123 | 247 | 40,1 |
| Trélazé | 11 | 1 | 19 | 31 | 35,5 |
| ALM | 132 | 37 | 171 | 340 | 38,8 |

* commune d'angers ; ** abandon, abandon volontaire, congé parental, cotorep, déménagement ; pas prêt à une insertion professionnelle, problème de santé, problèmes familiaux ; FQ : formation qualifiante

| | 2007 | | | | |
|-----------------------|--------|----|--------|---------------|----------|
| | emploi | FQ | autres | total sorties | % emploi |
| Belle-Beille | 7 | 0 | 20 | 27 | 25,9 |
| Les Hauts-de-St Aubin | 9 | 1 | 14 | 24 | 37,5 |
| Monplaisir | 16 | 3 | 17 | 36 | 44,4 |
| Deux-Croix/Banchais | 9 | 1 | 18 | 28 | 32,1 |
| Roseraie/ Orgemont | 12 | 2 | 23 | 37 | 32,4 |
| S/ Total QP Angers* | 53 | 7 | 92 | 152 | 34,9 |
| Angers | 89 | 16 | 154 | 259 | 34,4 |
| Trélazé | 10 | 2 | 14 | 26 | 38,5 |
| ALM | 132 | 27 | 198 | 357 | 37,0 |

* commune d'angers ; FQ : formation qualifiante

Un accès à l'emploi majoritairement tourné vers des contrats à durée déterminée contre 34.9% en 2007

Les contrats signés par les personnes inscrites dans le PLIE sont majoritairement des CDD (64% pour l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers, 57.6% pour Angers, 70% pour Trélazé et, enfin,

58% pour ALM). Viennent ensuite les CDI temps plein (18% pour l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers, 24.2% pour Angers, 20% pour Trélazé et 24,4% pour ALM).

| sorties positives emploi par nature 2008 | | | | | | |
|--|-----|---------------------------------|--------------------|------------------------------------|--------|-------|
| | cdd | cdd temps partiel > ou = 20h | cdi temps plein | contrat de professionnalisation | emploi | total |
| Belle-Beille | 7 | 2 | 1 | 1 | 1 | 12 |
| Les Hauts de St Aubin | 3 | 1 | 0 | 0 | 1 | 5 |
| Monplaisir | 8 | 0 | 2 | 1 | 1 | 12 |
| Deux Croix/ Banchais | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Roseraie/ Orgemont | 14 | 1 | 5 | 0 | 0 | 20 |
| S/ Total QP Angers* | 32 | 4 | 9 | 2 | 3 | 50 |
| Angers | 57 | 7 | 24 | 5 | 6 | 99 |
| Trélazé | 7 | 0 | 2 | 1 | 0 | 10 |
| ALM | 76 | 10 | 32 | 7 | 6 | 131 |

* commune d'angers

Pauvreté-précarité



Indicateurs mobilisés :
source : CAF de l'Anjou au 31.12 de chaque année

- évolution du nombre d'allocataires du RMI
- évolution du nombre d'allocataires du RMI par sexe
- évolution du nombre d'allocataires du RMI par tranche d'âge
- évolution du nombre d'allocataires du RMI selon la composition des ménages
- évolution du nombre d'allocataires de l'API
- évolution du nombre d'allocataires vivant sous le seuil de pauvreté

Définition :

- Allocataire : Toute personne pouvant recevoir une allocation de la CAF, minimum social, allocation logement...
- Bénéficiaire : C'est celui qui perçoit effectivement une aide. Les allocataires, dont le montant de versement est inférieur à un seuil, n'est pas considéré comme bénéficiaire, c'est un ayant droit (les ayants-droits ne sont pas comptabilisés).

De la pauvreté

« (...) Il n'existe pas de définition unique et consensuelle de la pauvreté, que ce soit parmi les économistes, les sociologues ou les responsables administratifs et politiques, compte tenu de ses multiples dimensions.

La seule définition « officielle » est celle retenue par l'Union européenne, qui considère comme pauvres « les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent ».

Rapport 2005-2006, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Contexte national :

« une pauvreté globalement stable, mais dont l'intensité s'aggrave »

« Si la proportion de personnes situées sous le seuil de pauvreté monétaire n'augmente pas dans la population française, on constate une augmentation de l'intensité de la pauvreté. Cela signifie que le revenu médian des personnes pauvres s'éloigne du seuil de pauvreté. En somme, la population pauvre n'augmente pas numériquement, mais sa situation financière se dégrade. Les données associatives semblent confirmer le double constat d'une stabilité du nombre de personnes qui ont fréquenté un accueil ou un hébergement et du « décrochage » de la situation des personnes les plus démunies »¹.

Le dernier rapport national de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion fait état d'une récente stabilisation du nombre d'allocataires des minima sociaux en 2006 (-0,3%). Parmi les cinq principaux minima sociaux regroupant plus de 90% des allocataires, trois minima voient leur population baisser : le RMI de 0.8%, l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) de 1.6% et l'allocation de solidarité spécifique (ASS) de 2.1%. Parallèlement, la croissance régulière du nombre d'allocataires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) s'est affaiblie (progression de +0.4% contre près de 2% en 2005). Par contre, la croissance du nombre de bénéficiaires de l'API (allocation de parent isolé) a continué à se renforcer (+5.5% après +4.8% en 2005).

Selon le dernier rapport ONZUS, les allocataires CAF sont sur-représentés dans les Zus. Alors que ces quartiers regroupaient 7% des ménages au recensement de la population 1999, ils accueillent fin 2006 environ 10% du total des allocataires métropolitains ; mais surtout – fait révélateur d'une plus grande exposition de ces territoires à la précarité-, ils représentent 19% des allocataires métropolitains percevant le RMI et 14% de ceux touchant une aide au logement. Dans ces quartiers, un allocataire sur deux est à bas revenu, c'est-à-dire disposant d'un revenu inférieur à 845 euros mensuels par unité de consommation, contre un sur trois en France métropolitaine. La sur-représentation des allocataires CAF dans les Zus semble particulièrement prononcée chez les couples sans enfant, ou éventuellement avec un enfant et chez les personnes seules.

1- « Le rapport de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale » - 2007-2008. Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La documentation française.

Situation locale :

Une précarité principalement concentrée sur Angers et ses quartiers prioritaires malgré la baisse observée au 31.12.2008

| Allocataires RMI | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|----------------------|--------------|--------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 394 | 398 | 4 | 1,0% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 349 | 346 | -3 | -0,9% |
| Monplaisir | 514 | 495 | -19 | -3,7% |
| Deux-Croix/Banchais | 289 | 288 | -1 | -0,3% |
| Roseraie/Orgemont | 549 | 539 | -10 | -1,8% |
| Plaines/Petit-Bois | 156 | 155 | -1 | -0,6% |
| S/ Total 6 QP | | | | |
| | 2 251 | 2 221 | -30 | -1,3% |
| Angers | 4 120 | 4 020 | -100 | -2,4% |
| Trélazé | 205 | 216 | 11 | 5,4% |
| ALM | 4 954 | 4 881 | -73 | -1,5% |

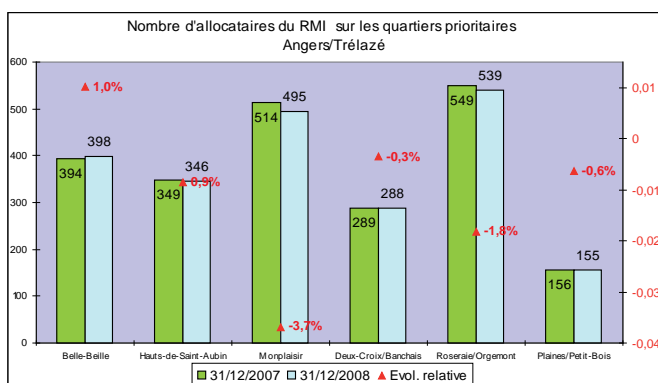
Au 31.12.2008, 82,4% des allocataires du RMI² d'ALM résident à Angers (83% au 31.12.2007, soit une baisse de 0.8 point).

51,4% des allocataires du RMI d'Angers habitent dans les quartiers prioritaires (50,8% au 31.12.2007), soit une progression de 0,6 point.

Les chiffres traduisent une **baisse plus rapide du nombre des allocataires du RMI sur l'ensemble de la ville d'Angers et, dans une moindre mesure, sur ALM.** A contrario, Trélazé est le seul territoire à observer une augmentation du nombre d'allocataires (+11 en volume).

La baisse est plus marquée à Monplaisir (-19 en volume) et Roseraie/ Orgemont (-10 en volume).

En revanche, nous observons une stabilité pour Belle-Beille, les Hauts-de-Saint Aubin et Plains/Petit-Bois.



Une « précarité » toujours aussi présente chez les femmes (responsables dossier) dans les quartiers prioritaires au 31.12.2008

Dans l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé, près de 6 allocataires du RMI sur 10 sont des femmes (58%). Cette part est identique à celle observée fin 2007 et, ce, malgré la baisse constatée de ces allocataires (-1,4% sur un an, -18 en volume).

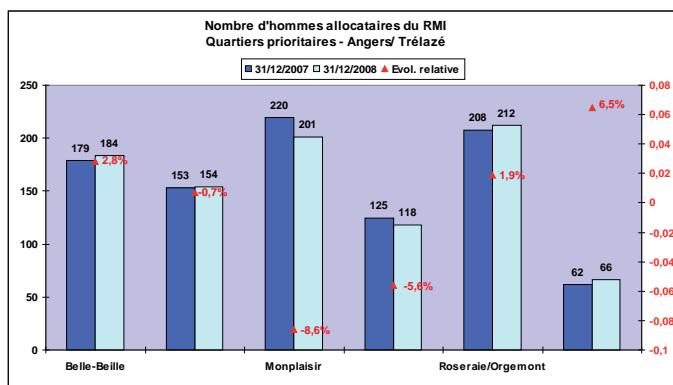
Ce poids des femmes interroge toujours autant : est-ce que l'inscription auprès des services sociaux est du ressort des femmes quand elles sont en couple ? Elles seraient alors désignées responsables du dossier.

Ce poids des femmes interroge toujours autant : est-ce que les femmes sont plus investies pour mener l'inscription auprès des services sociaux qu'elles soient seules ou en couple ?

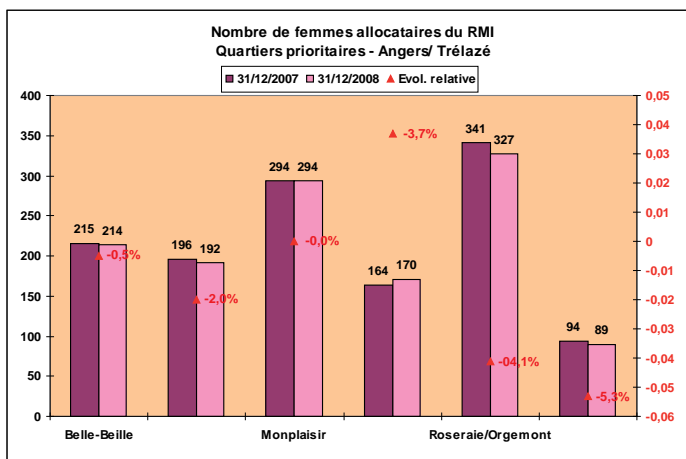
Comparativement, ce poids est de 52,3% pour Angers (-0,9 point sur un an), de 53,7% pour Trélazé (-2,4 points sur un an) et 51,7% pour ALM (-1,4 points sur un an).

Au niveau national, la part des femmes bénéficiaires du RMI est de 43,3% (source : CNAF, FILEAS, données au 31.12.2007).

| Hommes RMI | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|----------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 179 | 184 | 5 | 2,8% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 153 | 154 | 1 | 0,7% |
| Monplaisir | 220 | 201 | -19 | -8,6% |
| Deux-Croix/Banchais | 125 | 118 | -7 | -5,6% |
| Roseraie/Orgemont | 208 | 212 | 4 | 1,9% |
| Plaines/Petit-Bois | 62 | 66 | 4 | 6,5% |
| S/ Total 6 QP | | | | |
| Angers | 1 928 | 1 918 | -10 | -0,5% |
| Trélazé | 90 | 100 | 10 | 11,1% |
| ALM | 2 324 | 2 356 | 32 | 1,4% |



| Femmes RMI | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|----------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 215 | 214 | -1 | -0,5% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 196 | 192 | -4 | -2,0% |
| Monplaisir | 294 | 294 | 0 | 0,0% |
| Deux-Croix/Banchais | 164 | 170 | 6 | 3,7% |
| Roseraie/Orgemont | 341 | 327 | -14 | -4,1% |
| Plaines/Petit-Bois | 94 | 89 | -5 | -5,3% |
| S/ Total 6 QP | | | | |
| Angers | 2 192 | 2 102 | -90 | -4,1% |
| Trélazé | 115 | 116 | 1 | 0,9% |
| ALM | 2 630 | 2 525 | -105 | -4,0% |



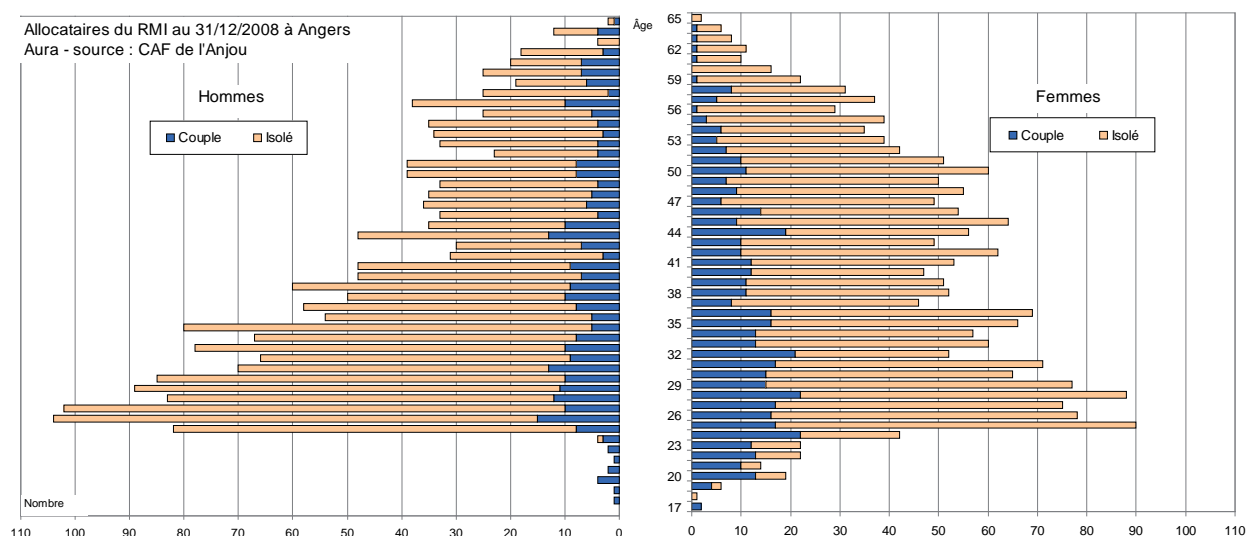
De manière globale, la diminution du nombre des allocataires du RMI est plus favorable aux femmes. A contrario, le nombre d'allocataires hommes a progressé en un an. A Monplaisir, la diminution est plus favorable aux hommes alors qu'elle est plus favorable aux femmes à Roseraie/Orgemont.

2- Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Le RMI, instauré en décembre 1988, a été conçu comme une prestation transitoire, destinée à aider d'abord à l'insertion sociale et professionnelle. Pour bénéficier du RMI, il faut avoir au moins 25 ans, ou assurer la charge d'un ou plusieurs enfants (pas d'âge limite maximum). L'allocation est égale à la différence entre le plafond calculé selon la composition familiale et l'ensemble des ressources entrant au foyer (y compris certaines prestations familiales). Le montant de l'allocation est réduit d'un montant forfaitaire lorsque l'allocataire bénéficie d'une aide au logement ou n'a pas ou plus de charge de logement. Le RMI entraîne l'ouverture de droits sociaux complémentaires : affiliation à l'assurance maladie notamment.

Zoom sur Angers : parmi les allocataires du RMI, les femmes en couple sont plus souvent responsable du dossier

Quand il s'agit d'un couple, avec ou sans enfant, les femmes sont plus souvent représentantes de la famille. A l'inverse, parmi les allocataires du RMI isolés (sans conjoint et sans enfant), les hommes sont plus nombreux que les femmes, notamment sur la tranche d'âge 25-40 ans.



Les allocataires du RMI se caractérisent par leur jeunesse

| 25-34 ans | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|----------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 132 | 135 | 3 | 2,3% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 125 | 122 | -3 | -2,4% |
| Monplaisir | 184 | 176 | -8 | -4,3% |
| Deux-Croix/Banchais | 87 | 91 | 4 | 4,6% |
| Roseraie/Orgemont | 206 | 203 | -3 | -1,5% |
| Plaines/Petit-Bois | 46 | 51 | 5 | 10,9% |
| S/ Total 6 QP | 780 | 778 | -2 | -0,3% |
| Angers | 1 613 | 1 539 | -74 | -4,6% |
| Trélazé | 56 | 75 | 19 | 33,9% |
| ALM | 1 933 | 1 866 | -67 | -3,5% |

Les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé présentent une part d'allocataires « jeunes générations » importante : 35% de 25-34 ans (+0,4 point sur un an) et près de 40% de 35-49 ans (relative stabilité sur un an). Comparativement, le poids des 25-34 ans est de 38% pour ALM hors Angers (-0,4 point en un an).

Notons qu'à Trélazé la part des allocataires « 25-34 ans » a augmenté de 7,4 points sur un an (34,7% au 31/12/2008), leur nombre ayant progressé plus rapidement que celui de l'ensemble des allocataires (+19 en volume en un an).

On observe également une progression du nombre des allocataires « 25-34 ans » à Deux-Croix/Banchais et Plaines/Petit-Bois.

Ce sont sur ces deux tranches d'âge (25-34 ans et 35-49 ans) que s'opèrent les plus fortes baisses. A contrario, le nombre des allocataires de 50-59 ans se stabilise sur l'ensemble des quartiers prioritaires (-0.3%).

| 35-49 ans | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|----------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 161 | 160 | -1 | -0,6% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 127 | 137 | 10 | 7,9% |
| Monplaisir | 209 | 206 | -3 | -1,4% |
| Deux-Croix/Banchais | 127 | 122 | -5 | -3,9% |
| Roseraie/Orgemont | 219 | 202 | -17 | -7,8% |
| Plaines/Petit-Bois | 62 | 57 | -5 | -8,1% |
| S/ Total 6 QP | | | | |
| | 905 | 884 | -21 | -2,3% |
| ANGERS | 1 531 | 1 502 | -29 | -1,9% |
| TRELAZE | 85 | 80 | -5 | -5,9% |
| ALM | 1 848 | 1 815 | -33 | -1,8% |

| 50-59 ans | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|----------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 80 | 78 | -2 | -2,5% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 62 | 60 | -2 | -3,2% |
| Monplaisir | 82 | 78 | -4 | -4,9% |
| Deux-Croix/Banchais | 49 | 48 | -1 | -2,0% |
| Roseraie/Orgemont | 89 | 98 | 9 | 10,1% |
| Plaines/Petit-Bois | 35 | 35 | 0 | 0,0% |
| S/ Total 6 QP | | | | |
| | 397 | 397 | 0 | 0,0% |
| ANGERS | 686 | 695 | 9 | 1,3% |
| TRELAZE | 47 | 47 | 0 | 0,0% |
| ALM | 831 | 858 | 27 | 3,2% |

Les allocataires du RMI sur les quartiers prioritaires se distinguent également par une proportion importante de personnes seules 50,9% sur les quartiers prioritaires, 61% sur Angers, 54% sur Trélazé et près de 62% sur ALM

| Personnes seules | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|----------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 211 | 222 | 11 | 5,2% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 171 | 182 | 11 | 6,4% |
| Monplaisir | 256 | 242 | -14 | -5,5% |
| Deux-Croix/Banchais | 155 | 158 | 3 | 1,9% |
| Roseraie/Orgemont | 256 | 251 | -5 | -2,0% |
| Plaines/Petit-Bois | 71 | 76 | 5 | 7,0% |
| S/ Total 6 QP | | | | |
| | 1 120 | 1 131 | 11 | 1,0% |
| Angers | 2 514 | 2 449 | -65 | -2,6% |
| Trélazé | 106 | 117 | 11 | 10,4% |
| ALM | 3 044 | 3 012 | -32 | -1,1% |

La part de ces allocataires progresse sur tous les territoires, principalement à Trélazé (+2,4 points sur un an).

La baisse du nombre d'allocataires de ce minimum social sur Angers touche essentiellement les familles monoparentales et les couples avec enfants.

En revanche, nous observons une augmentation du nombre des allocataires « personnes seules » dans l'ensemble des six quartiers prioritaires (notamment Belle-Beille et les Hauts-de-Saint-Aubin) et à Trélazé. La part de ces allocataires reste particulièrement élevée sur Belle-Beille (55,7%), Deux-Croix/ Banchais (54,8%) et les Hauts-de-Saint-Aubin (52,6%)

| Couples sans enfant | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|----------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 21 | 23 | 2 | 9,5% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 97 | 92 | -5 | -5,2% |
| Monplaisir | 23 | 29 | 6 | 26,1% |
| Deux-Croix/Banchais | 17 | 19 | 2 | 11,8% |
| Roseraie/Orgemont | 28 | 29 | 1 | 3,6% |
| Plaines/Petit-Bois | 14 | 13 | -1 | -7,1% |
| S/ Total 6 QP | | | | |
| | 200 | 205 | 5 | 2,5% |
| ANGERS | 356 | 369 | 13 | 3,7% |
| TRELAZE | 17 | 16 | -1 | -5,9% |
| ALM | 420 | 426 | 6 | 1,4% |

On constate une certaine stabilité du nombre de couples sans enfants parmi les allocataires du RMI dans l'ensemble des territoires observés. Pour autant, les hauts-de-Saint-Aubin se distingue des autres quartiers prioritaires par un volume important de ces allocataires.

Les six quartiers prioritaires comptent 67% des familles monoparentales allocataires du RMI d'Angers/Trélazé. La part de ces allocataires reste particulièrement élevée sur Belle-Beille (27,6%, - 3,6 points sur un an), Roseraie (29,9%, - 0.9 point sur un an) et Monplaisir (27%, -1,2 points sur un an)

| Familles monoparentales | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|-------------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 123 | 110 | -13 | -10,6% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 50 | 49 | -1 | -2,0% |
| Monplaisir | 145 | 134 | -11 | -7,6% |
| Deux-Croix/Banchais | 72 | 74 | 2 | 2,8% |
| Roseraie/Orgemont | 169 | 161 | -8 | -4,7% |
| Plaines/Petit-Bois | 36 | 38 | 2 | 5,6% |
| S/ Total 6 QP | | | | |
| | 595 | 566 | -29 | -4,9% |
| ANGERS | 828 | 792 | -36 | -4,3% |
| TRÉLAZÉ | 45 | 52 | 7 | 15,6% |
| ALM | 987 | 952 | -35 | -3,5% |

72,3% des couples avec enfants allocataires du RMI d'Angers et Trélazé habitent les quartiers prioritaires. Monplaisir, Roseraie/Orgemont et Plaines/Petit-Bois se distinguent des autres quartiers prioritaires par le poids des couples avec enfants parmi les allocataires du RMI (18% pour chacun des trois quartiers).

| Couples avec enfant | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|----------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 39 | 43 | 4 | 10,3% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 31 | 23 | -8 | -25,8% |
| Monplaisir | 90 | 90 | 0 | 0,0% |
| Deux-Croix/Banchais | 45 | 37 | -8 | -17,8% |
| Roseraie/Orgemont | 96 | 98 | 2 | 2,1% |
| Plaines/Petit-Bois | 35 | 28 | -7 | -20,0% |
| S/ Total 6 QP | | | | |
| | 336 | 319 | -17 | -5,1% |
| ANGERS | 422 | 410 | -12 | -2,8% |
| TRÉLAZÉ | 37 | 31 | -6 | -16,2% |
| ALM | 503 | 491 | -12 | -2,4% |

Augmentation du nombre des allocataires de l'API sur l'ensemble des territoires observés, hors Trélazé,

près de 63% des allocataires de l'API de la ville d'Angers résident dans les quartiers prioritaires (64,3% en 2007)

Alors que l'année 2007 apportait un constat particulier avec une baisse significative du nombre d'allocataires de l'API, on observe une augmentation de ce nombre en 2008 (+6,5% pour l'ensemble des quartiers prioritaires, +11% pour Angers et +7,5% pour ALM), hors Trélazé (-28%).

Des différences entre les quartiers prioritaires sont à observer :

- stabilité pour les Hauts de Saint Aubin, Monplaisir et Deux Croix/Banchais
- baisse pour Plaines/Petit-Bois (- 15%)
- hausse pour Roseraie/Orgemont et Belle-Beille (respectivement + 24% et +13%).

| Allocataires API | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Evol. relative |
|----------------------|------------|------------|------------|----------------|
| Belle-Beille | 70 | 79 | 9 | 12,9% |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 55 | 55 | 0 | 0,0% |
| Monplaisir | 85 | 85 | 0 | 0,0% |
| Deux-Croix/Banchais | 53 | 53 | 0 | 0,0% |
| Roseraie/Orgemont | 80 | 99 | 19 | 23,8% |
| Plaines/Petit-Bois | 27 | 23 | -4 | -14,8% |
| S/ Total 6 QP | | | | |
| | 370 | 394 | 24 | 6,5% |
| ANGERS | 533 | 591 | 58 | 10,9% |
| TRÉLAZÉ | 43 | 31 | -12 | -27,9% |
| ALM | 667 | 717 | 50 | 7,5% |

Augmentation de la part des allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus aussi bien sur les quartiers prioritaires que sur les autres quartiers

Seuil bas revenus

Le seuil des bas revenus est fixé à 60 % du revenu moyen par unité de consommation en France métropolitaine. En France métropolitaine la population de référence comprend l'ensemble des allocataires âgés de moins de 65 ans, hors régimes spéciaux, excluant les étudiants et les personnes handicapées en maison spécialisées. On compte 1 unité de consommation pour le premier adulte, 0,5 par adulte ou enfant de 14 ans et plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans et 0,2 pour une famille monoparentale. Prise en compte du revenu mensuel disponible avant impôt et du total des prestations perçues.

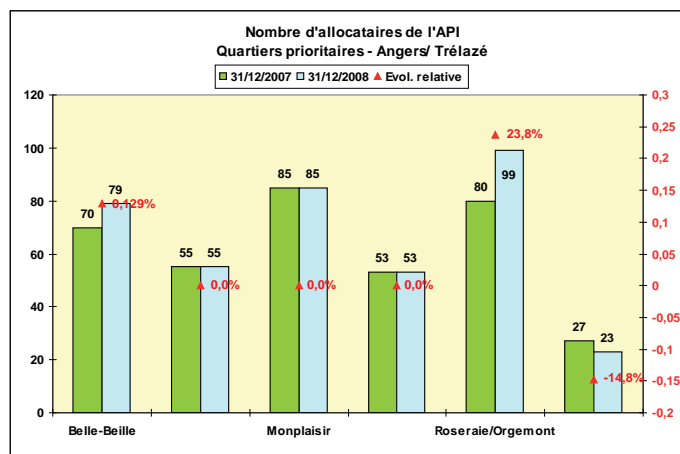
77% des allocataires vivant sous le seuil de bas revenu d'ALM résident à Angers. 46.2% des allocataires d'Angers vivent dans les quartiers prioritaires de la ville.

Dans les quartiers prioritaires de la ville d'Angers, Belle-Beille et Deux-Croix/Banchais observent la plus forte hausse du nombre d'allocataires « pauvres » (respectivement 8,5% et 7.6%) quasi identique à celle observée sur l'agglomération (8,7%) et sur la ville d'Angers (8,3%)

Parallèlement la part des allocataires « pauvres » augmente sur tous les territoires observés. La hausse du nombre d'allocataires « pauvres » est plus importante dans les quartiers non-prioritaires de la ville d'Angers (+10.1%).

Nous observons également une hausse de la part des allocataires « pauvres » sur tous les territoires observés. La hausse la plus notable s'observe à Rosaie/Orgemont (+2,54 points sur un an) et à Deux-Croix/Banchais (+2,29 points sur un an). A Angers, l'augmentation de la part de ces allocataires est de 1,8 point sur les quartiers prioritaires. Elle est plus importante sur les autres quartiers de la ville (+2,02 points).

L'augmentation de la part des allocataires « pauvres » vivant dans les quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé montre que les problématiques de pauvreté et de précarité restent présentes dans ces quartiers. Elles sont particulièrement pointées dans les réflexions des acteurs présents sur le terrain, notamment fin 2008 avec, pour première conséquence de la crise, une amplification des problèmes qui touche aussi bien les jeunes, les familles monoparentales que les personnes âgées.



| Alloc. < seuil bas revenu (871€/mois/uc) | 31/12/2007 | 31/12/2008 | Var. brute | Part des allocataires "pauvres" / total allocataires en 2008 | Evo. (point) |
|--|------------|------------|------------|--|--------------|
| Belle-Beille | 1 136 | 1 232 | 96 | 31,5% | 1,73 |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 832 | 890 | 58 | 38,3% | 1,71 |
| Monplaisir | 1 390 | 1 435 | 45 | 49,3% | 1,05 |
| Deux-Croix/Banchais | 853 | 918 | 65 | 40,9% | 2,29 |
| Rosaie/Orgemont | 1 625 | 1 724 | 99 | 47,7% | 2,54 |
| S/ Total QP Angers | 5 836 | 6 199 | 363 | 41,3% | 1,82 |
| Angers hors QP | 6 629 | 7 300 | 671 | 27,6% | 2,02 |
| Angers | 12 467 | 13 502 | 1 035 | 32,6% | 1,94 |
| Plaines/Petit-Bois | 504 | 517 | 13 | 41,1% | 1,55 |
| Trélazé hors P/PB | 321 | 340 | 19 | 30,3% | 1,38 |
| Trélazé | 825 | 857 | 32 | 36,0% | 1,40 |
| ALM | 16078 | 17480 | 1 402 | 29,7% | 1,70 |

Au 31. 12. 2008, la Caf de Maine-et-Loire a maintenu le seuil de bas revenus à 871€ comme en 2007 avec la prise en compte des ressources de 2006 (référence pour le versement de prestations jusqu'à fin 2008).



Synthèse

Fin 2008, la crise qui atteint l'agglomération angevine, est visible avec les données ANPE au 1^{er} janvier 2009. L'évolution du chômage est plus forte sur les territoires prioritaires avec des variations s'échelonnant de +4% (Belle-Beille) à +19,6% (Deux-Croix/Banchais) contre +10,9% pour ALM et +9,2% pour Angers. La hausse touche particulièrement Trélazé (+21,7%) et, notamment les quartiers hors Plaines/Petit-Bois (+36,7%).

La hausse du nombre des demandeurs d'emploi (cat.1+2+3) est plus importante pour les jeunes et les personnes de plus de 50 ans avec des variations importantes selon les quartiers. Les quartiers Hauts-de-Saint-Aubin et Plaines/Petit-Bois présentent la plus forte augmentation de la part des jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi.

Selon les acteurs de terrain, la situation des jeunes face à l'emploi est préoccupante. Les jeunes sont particulièrement concernés par les formes d'emploi précaire : stage, contrat à durée déterminée, intérim, temps partiel subi, etc. La crise touche en premier lieu cette population et notamment les hommes. En effet, cette crise s'est concrétisée, dans un premier temps, par la non reconduction des CDD et des intérimaires dans le secteur industriel, pour se généraliser dans tous les secteurs économiques.

La MLA enregistre également une augmentation sensible du nombre de jeunes s'inscrivant pour la première fois, notamment dans les quartiers prioritaires (+13% en un an). Roseraie et Deux-Croix/Banchais présentent des hausses supérieures à 20%. Globalement, la progression du nombre de jeunes accueillis touche davantage les hommes. La dégradation de la situation économique entraîne non seulement une progression des premiers accueils à la MLA, mais également une baisse conséquente du nombre de jeunes qui accèdent soit à l'emploi, soit à la formation.

Du fait de l'aggravation de la situation professionnelle des jeunes et de la hausse de l'inactivité, les acteurs de terrain assistent à une évolution de la demande des jeunes vers des besoins individuels immédiats (formation, stage, logement, etc.) et non plus de loisirs.

Préconisations

issues de l'observation et des rencontres de terrain

Dans un contexte de crise nationale, la Ville d'Angers a souhaité que les acteurs et partenaires de la ville puissent contribuer à la réflexion locale. Des rencontres quartiers ont été organisées au sein des quartiers prioritaires tout au long du mois de juin 2009. Un plan d'actions en direction des quartiers sera annoncé à la rentrée 2009 et viendra compléter le plan territorial de soutien à l'emploi à l'échelle de l'agglomération. Quatre premières mesures ont été communiquées (conseil municipal du mois de mars) : création d'un fonds de soutien conjoncturel à l'emploi associatif, création de 20 postes supplémentaires « Emploi tremplin », extension du Programme de réussite éducative à l'ensemble des territoires prioritaires, appel à projets favorisant l'emploi des jeunes.

Sur Trélazé, une commission insertion/emploi se tient régulièrement tous les deux mois pour élaborer et mettre en œuvre des actions au plus près des besoins qui apparaissent. L'action du pôle relais emploi expérimentée en 2008, sera poursuivie en 2009. En effet un tel service de proximité pour accompagner le retour à l'emploi se révèle nécessaire.

Les enjeux restent forts en termes de formation, d'aide à la mobilité (permis de conduire), de soutien moral et financier car la crise amplifie d'autres problèmes et accentue les difficultés (précarité, souffrances psychiques, isolement social, renfermement sur soi, etc.).

Prévention de la délinquance et tranquillité publique



Indicateurs mobilisés :

source : DDSP (Direction départementale de sécurité publique) de
Maine-et-Loire

- évolution faits constatés de délinquance
- évolution violences urbaines
- évolution mis en cause
- évolution mis en cause dont mineurs
- évolution totale atteintes aux biens
- évolution totale atteintes aux personnes

NB : Cette approche thématique s'appuie sur les informations issues de l'état 4001¹ concernant les faits constatés de délinquance, les violences urbaines, les mis en cause et la part des mineurs dans ces mis en cause, les atteintes aux biens et aux personnes. Le dénombrement de ces faits donne une réalité statistique de la délinquance. Il permet de disposer d'une information quantifiée par territoire observé. Néanmoins l'écart peut être parfois non négligeable entre la réalité statistique et le sentiment d'insécurité qui peut être ressenti par les habitants. C'est pourquoi certains éléments qualitatifs doivent être mis en évidence pour comprendre les évolutions et alimenter notre réflexion.

1- L'état 4001 est le regroupement de tous les crimes et délits portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie. Il ne recense donc pas l'ensemble des faits de délinquance. Créé en 1972 et peu modifié depuis, ainsi cette structure stable permet des comparaisons temporelles sur longue période.

L'état 4001 concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves). Il exclut donc les contraventions de toute nature et les délits routiers, l'intégralité des infractions au séjour des étrangers et des faits portés sur la main courante et les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, inspections du travail, répression des fraudes)....

Il comprend 107 index qui, selon la classification de l'Observatoire national de la délinquance (OND), peuvent faire l'objet de cinq grands regroupements : atteintes aux biens ; atteintes aux personnes (ou atteintes volontaires à l'intégrité physique) ; infractions révélées par l'action des services ; escroqueries et infractions économiques et financières ; autres infractions.

Axe 3 du CUCS

Orientation 1 : prévenir la récidive

Objectif : prévenir la récidive, notamment des primo délinquants

Orientation 2 : favoriser la tranquillité publique au quotidien dans les territoires

Objectif : prévenir les conflits entre voisins, entre utilisateurs d'un même espace public

Orientation 3 : prévenir les conduites à risque et plus spécifiquement la consommation excessive d'alcool.

Rapport d'activités ALM

En 2008, cette thématique regroupait 7% des projets du Cucs (soit 12 projets) et représentait 28,6% du budget global.

Contexte national : résultats pour les ZUS

Le rapport 2008 de l'ONZUS montre une nette diminution du nombre de faits de délinquance enregistrés dans les Zus (-8,5%)². Cette baisse est plus forte que dans les territoires environnant ces quartiers.

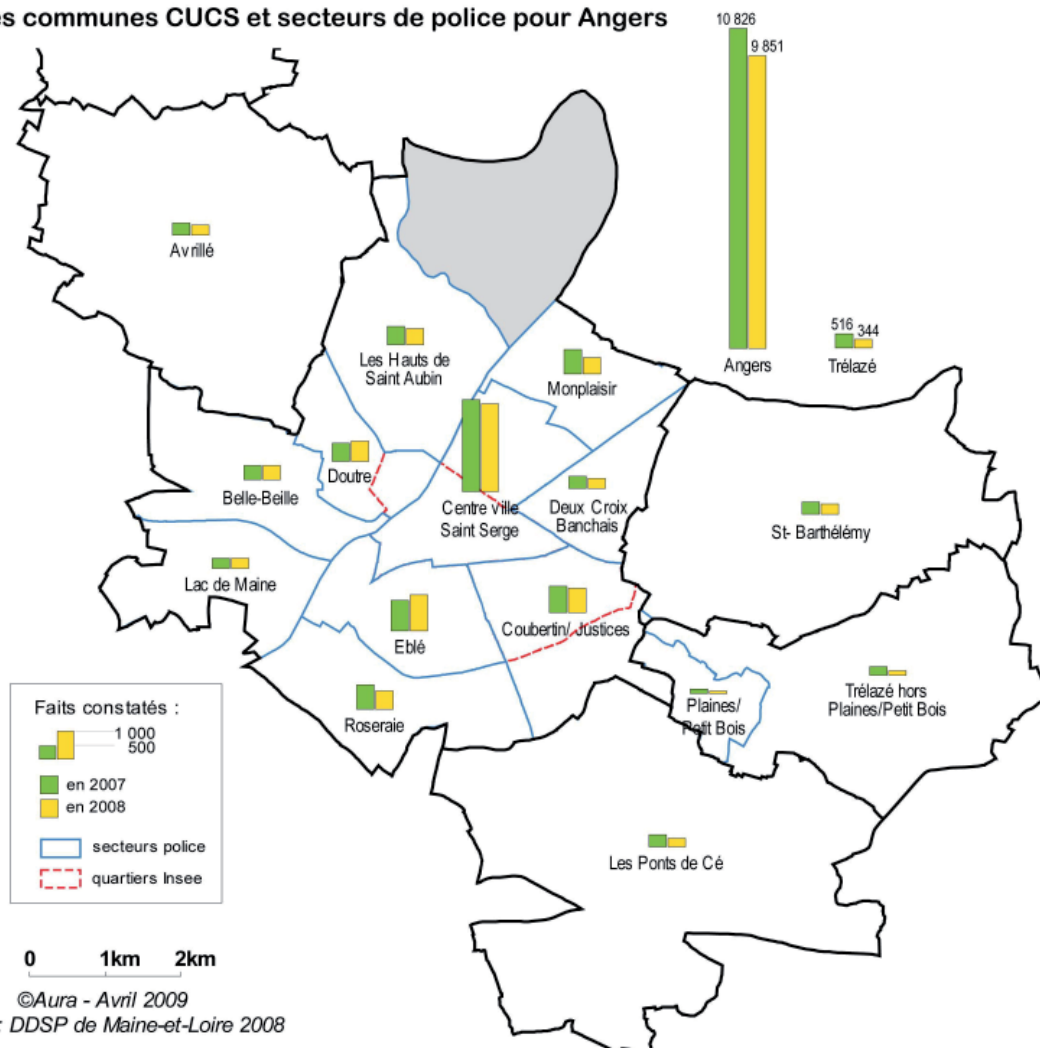
Alors que la baisse de la délinquance est particulièrement sensible pour les atteintes aux biens (-10% en Zus et -7,7% dans leurs circonscriptions), elle reste plus modérée pour les atteintes volontaires aux personnes (-5,4% en Zus et -0,7% dans leurs circonscriptions). Cette baisse plus modérée des atteintes aux personnes est sans doute à mettre en lien avec la progression des coups et blessures volontaires (+1,6% en Zus). Ces délits concernent essentiellement les différends de voisinage (rixes, violences familiales, violences aux abords des établissements scolaires et dans les transports).

Selon l'enquête Cadre de vie et sécurité de janvier 2008, la délinquance et les incivilités, ainsi que la mauvaise réputation de leur quartier, restent les problèmes les plus souvent ressentis par les habitants des Zus (cités par près de 55% des personnes interrogées). Le sentiment d'insécurité vis-à-vis du quartier reste, en 2008, plus prégnant qu'ailleurs : 27% des habitants des Zus déclarent se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier. De même, « s'ils se déclarent plutôt moins souvent victimes de cambriolages ou de vols dans leur logement que les habitants des mêmes villes, les habitants des Zus déclarent plus souvent avoir été témoins d'actes de délinquances ou de dégradations volontaires d'équipements collectifs dans leur quartier ».

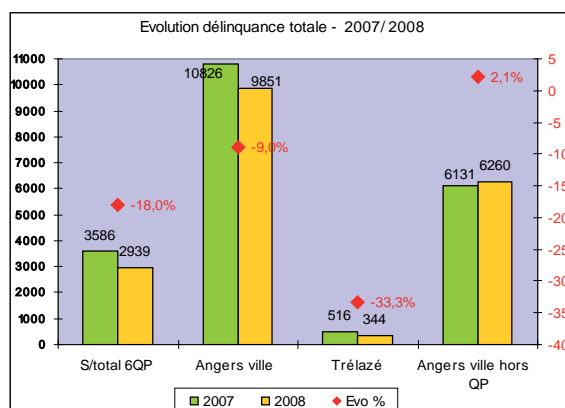
2- Le rapport 2008 de l'ONZUS présente des évolutions 2006/ 2007.

Situation locale

Evolution 2007/2008 du nombre de faits constatés commis dans les communes CUCS et secteurs de police pour Angers



Une diminution plus marquée de la délinquance totale³ en 2008 dans les territoires prioritaires d'Angers/Trélazé



Les statistiques de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP) témoignent d'une nette baisse de l'ensemble des faits constatés de délinquance en 2008, notamment à Trélazé (-33%) et dans l'ensemble des six quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé (-18%).

A contrario, on observe une augmentation du nombre de faits constatés de délinquance dans les autres quartiers de la ville d'Angers (+2,1% en un an), notamment dans le quartier Lafayette/ Eblé (+24% en un an), qui s'explique en partie par le dé-

3- Délinquance totale = ensemble des faits constatés commis sur les territoires de l'agglomération.

placement des personnes du quartier Roseraie vers les quartiers proches du fait des travaux du PRU et du tramway)

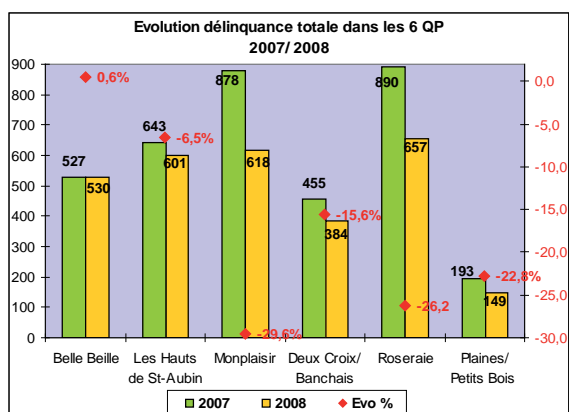
Ainsi la part des faits constatés sur les six quartiers prioritaires est passée de 31,6% à 28,8% dans les faits constatés sur les deux villes Angers et Trélazé.

L'évolution 2007/ 2008 varie selon les quartiers prioritaires. La plupart suit la tendance générale à la forte baisse, mais :

- Belle-Beille voit son nombre de faits constatés de délinquance rester stable
- Monplaisir et Roseraie enregistrent une très nette diminution de ce nombre (respectivement -29.6% et -26.2%). L'implication de la Police nationale sur Roseraie est significative avec la présence d'un bureau de police au cœur du quartier : « *Le fait que l'on se situe vraiment au cœur des habitations, c'est vraiment important. D'une part, on est bien identifié par les habitants du quartier et d'autre part, on se situe à proximité des personnes qui ont besoin de nous* ». Le quartier est également en pleine rénovation urbaine ce qui peut également

Notons que Trélazé ne bénéficie pas de Police municipale. Pour autant, des connexions se sont développées entre les différents partenaires (Police nationale, associations, médiateurs) ce qui explique, en partie, la baisse des chiffres de délinquance dans cette commune.

entraîner un déplacement de la délinquance vers d'autres quartiers (cf. ci-dessus augmentation des chiffres de délinquance observée dans le quartier Lafayette/ Eblé).

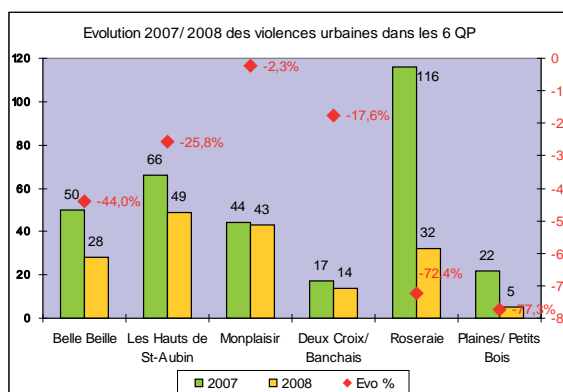


Des violences urbaines⁴ qui diminuent également

L'année 2008 apporte un constat particulier avec la chute exceptionnelle des violences urbaines dans les territoires observés, notamment à Trélazé (-67,3% en un an) et dans l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé (-46% en un an). Ce constat est sans doute lié à la présence de correspondants de nuit et de la police dans ces territoires.

Dans les territoires prioritaires, les chiffres illustrent une diversité de situations selon les quartiers. Deux quartiers se distinguent par une très forte baisse : Roseraie (-72,4%; passage de 116 faits à 32) et Plaines/ Petit Bois (-77,3%). Le quartier de Monplaisir connaît, quant à lui, une baisse beaucoup plus modérée (-2,3% en un an)

Le nombre de véhicules incendiés et les incendies de poubelles, qui représentent respectivement 45% et 29% des violences urbaines sur Angers-Trélazé (56% et 21% sur les quartiers prioritaires), est en nette régression.



La réduction des incendies de poubelle est plus rapide que celle des incendies de véhicules, notamment à Belle-Beille (-75%) et à Roseraie (-85%), sans doute à mettre en lien avec l'installation de conteneurs enterrés dans ces quartiers et, également l'arrestation/éloignement de jeunes incendiaires.

4- Faits regroupés dans les violences urbaines (DDSP de Maine-et-Loire) : Incendies de poubelles, incendies de mobilier urbain, véhicules incendiés, deux roues incendiés, dégradations transport en commun, dégradations véhicules police, attroupements contre police, autres faits.

Baisse particulièrement nette pour les atteintes aux biens

Globalement, les territoires observés enregistrent une baisse du nombre d'atteintes aux biens (-15% à Angers, -47% à Trélazé et -26,3% sur l'ensemble des quartiers prioritaires).

Une diminution importante (supérieure à celle observée à Angers) est constatée à Monplaisir (-40%), aux Plaines/Petit-Bois (-42,3%), Roseraie (-33%) et, dans une moindre mesure, à Deux-Croix/Banchais (-19%).

Notons que plusieurs campagnes de presse ont été engagées au cours de l'année 2008 (« Tranquillité vacances », action mise en place par la Police nationale). De même, en 2008, la prise de plaintes a été plus rigoureuse : « *On était plus exigeant sur les explications* ». La police est plus vigilante sur les fausses déclarations.

| Atteintes aux biens, évolution 2007/2008 | 2007 | 2008 | Var.brute | Evo. Rel % |
|--|-------|-------|-----------|------------|
| Belle-Beille | 442 | 383 | -59 | -13,3 |
| Les Hauts-de-Saint-Aubin | 551 | 496 | -55 | -10,0 |
| Monplaisir | 687 | 410 | -277 | -40,3 |
| Deux-Croix/Banchais | 353 | 287 | -66 | -18,7 |
| Roseraie | 730 | 488 | -242 | -33,2 |
| Plaines/Petit-Bois | 163 | 94 | -69 | -42,3 |
| S/total QP | | | | |
| S/total QP | 2 926 | 2 158 | -768 | -26,2 |
| Angers Ville | 7 717 | 6 569 | -1 148 | -14,9 |
| Trélazé | 460 | 243 | -217 | -47,2 |

En revanche, hausse des atteintes aux personnes

Entre 2007 et 2008, une progression des atteintes aux personnes est enregistrée contrairement au mouvement observé entre 2006 et 2007, notamment sur Trélazé (+24 en volume) et l'ensemble des quartiers prioritaires (+16). Seul Angers poursuit la tendance à la baisse (-27).

Des disparités entre les quartiers prioritaires sont à observer :

- Trois quartiers enregistrent des hausses : Plaines/Petit-Bois (+15 en variation brute), Les Hauts-de-Saint-Aubin (+16) et Belle-Beille (+9).
- A contrario, le nombre d'atteintes aux personnes reste stable à Monplaisir et diminue pour Deux-Croix/Banchais (-5 en variation brute) et Roseraie (-18).

Ce mouvement de hausse est semblable à celui observé sur le plan national. Les retours des partenaires font état d'une progression de la violence vis-à-vis de proches (famille ou réseau de connaissance).

Cette augmentation s'explique également par la mise en place de nouveaux éléments législatifs survenus au cours de l'année 2008 concernant les concubins, ex-concubins, mauvais traitements aux enfants, ainsi que les professions et catégories de population bénéficiant d'une protection particulière (ajout dans les textes de nouvelles circonstances aggravantes – Loi du 24 avril 2006).

| Atteintes aux personnes, évolution 2007/2008 | 2007 | 2008 | Var.brute | Evo. Rel % |
|--|-------|-------|-----------|------------|
| Belle Beille | 53 | 62 | 9 | 17,0 |
| Les Hauts-de-Saint-Aubin | 36 | 52 | 16 | 44,4 |
| Monplaisir | 103 | 102 | -1 | -1,0 |
| Deux-Croix/Banchais | 53 | 48 | -5 | -9,4 |
| Roseraie | 96 | 78 | -18 | -18,8 |
| Plaines/Petit-Bois | 20 | 35 | 15 | 75,0 |
| S/total QP | | | | |
| S/total QP | 361 | 377 | 16 | 4,4 |
| Angers Ville | 1 079 | 1 052 | -27 | -2,5 |
| Trélazé | 35 | 59 | 24 | 68,6 |

Poursuite de la hausse du nombre de personnes mises en cause en 2008 pour Angers

Sur Angers, 3 538 personnes ont été mises en cause pour un crime ou un délit (hors infractions à la sécurité routière) en 2008, soit une progression de 4% par rapport à 2007. 21,3% de ces personnes sont domiciliées dans un quartier prioritaire d'Angers (-5,6 points en un an). Les mineurs représentent 23% du total des personnes mises en cause à Angers (+0,5 points en un an).

A contrario, Trélazé voit son nombre de personnes mises en cause divisé par deux. 25% des mis en causes sont des mineurs (-18 points en un an). Sur l'ensemble des quartiers prioritaires, 775 personnes ont été mises en cause (soit une baisse de 15,4% en un an). Les mineurs mis en causes représentent 28% du total des personnes mises en cause (+3 points en un an).

| | 2007 | | 2008 | | 2007 | 2008 | Var. brute | |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------|------|------------------|------------------|
| | Mis en cause | Dont mineurs | Mis en cause | Dont mineurs | | | Part mineurs (%) | Part mineurs (%) |
| S/total QP | 916 | 230 | 775 | 217 | 25,1 | 28,0 | -141 | -13 |
| Angers ville | 3 399 | 782 | 3 538 | 831 | 23,0 | 23,5 | 139 | 49 |
| Trélazé | 72 | 31 | 36 | 9 | 43,1 | 25,0 | -36 | -22 |

Les quartiers prioritaires enregistrent des évolutions différentes.

- Les quartiers Monplaisir et Roseraie voient leur nombre de personnes mises en cause diminuer fortement. Ces deux mêmes quartiers avaient connu une forte hausse de ce nombre entre 2006 et 2007.
- Deux quartiers enregistrent une hausse : Belle-Beille et Les Hauts-de-Saint-Aubin (une tendance déjà observée en 2007).

En 2008, la part des mineurs mis en cause continue de progresser dans certains quartiers prioritaires d'Angers, notamment aux Hauts-de-Saint-Aubin (+5.5 points en un an, soit une part de 40% en 2008) et Deux-Croix/Banchais (+9 points). En revanche, la part des mineurs mis en cause a fortement baissé aux Plaines/Petit-Bois (-18.6 points en un an).

| | 2007 | | 2008 | | 2007 | 2008 | Var. brute | |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------|------|------------------|------------------|
| | Mis en cause | Dont mineurs | Mis en cause | Dont mineurs | | | Part mineurs (%) | Part mineurs (%) |
| Belle-Beille | 53 | 13 | 61 | 13 | 24,5 | 21,3 | 8 | 0 |
| Les Hauts-de-Saint-Aubin | 70 | 24 | 85 | 34 | 34,5 | 40,0 | 15 | 10 |
| Monplaisir | 286 | 69 | 234 | 65 | 24,1 | 27,8 | -52 | -4 |
| Deux-Croix/Banchais | 63 | 10 | 56 | 14 | 15,9 | 25,0 | -7 | 4 |
| Roseraie | 444 | 114 | 318 | 86 | 25,7 | 27,0 | -126 | -28 |
| Plaines/Petit-Bois | 33 | 14 | 21 | 5 | 42,4 | 23,8 | -12 | -9 |



Synthèse

- Une diminution plus marquée de la délinquance totale dans les territoires prioritaires d'Angers/Trélazé (-18%) et, notamment à Trélazé (-33.3%). Monplaisir et Roseraie voient leur nombre de faits de délinquance nettement diminuer (respectivement -29,6% et -26,2%)
- Chute exceptionnelle des violences urbaines, notamment à Trélazé (-67.3%) et dans l'ensemble des quartiers prioritaires (-46%). Deux quartiers prioritaires se distinguent par une très forte baisse : Rose-raie (-72,4%) et Plaines/Petit-Bois (-77,3%)
- Baisse particulièrement nette pour les atteintes aux biens (-15% à Angers, -47% à Trélazé et -26,3% sur l'ensemble des quartiers prioritaires). Deux quartiers affichent une baisse supérieure ou égale à 40% : Monplaisir et Plaines/Petit-Bois.
- En revanche, comme au niveau national, progression sensible du nombre de faits d'atteintes aux personnes, notamment pour les Hauts-de-Saint-Aubin (+16 en variation brute) et les Plaines/Petit-Bois (+15 en variation brute). Contrairement à la tendance observée à la baisse en 2007, Trélazé et l'ensemble des quartiers prioritaires voient le nombre de ces faits augmenter en 2008. Seul Angers hors quartiers prioritaires affiche une baisse.
- Poursuite de la hausse du nombre de personnes mises en cause en 2008 sur Angers, contrairement à Trélazé (division par deux du nombre de personnes mises en cause). La part des mineurs mis en cause demeurant dans les quartiers prioritaires a également augmenté (+3 points en un an), essentiellement sur Les Hauts-de-Saint-Aubin (+5,5 points en un an avec une part de 40%) et Deux-Croix/Banchais (+9 points).

Préconisations

issues de l'observation et des rencontres de terrain

- Poursuivre ou développer des dispositifs d'animation ou de prévention de la délinquance en direction des jeunes, en ciblant les actions en fonction des tranches d'âge et des quartiers.
- Renforcer et/ou pérenniser les dispositifs de médiation dans les quartiers où certaines problématiques restent préoccupantes ou récurrentes (alcool, drogue, racisme, incivilité, etc.).
- Développer des actions en début de soirée quand les personnes travaillant sur les quartiers (services ou employés) ne sont plus là, afin d'atténuer le sentiment d'insécurité réel (hausse des atteintes aux personnes) ou ressenti principalement par les personnes âgées et les isolés (particulièrement évoqué lors du temps d'analyse partagé et des entretiens sur les quartiers).
- Mieux appréhender la notion de sentiment d'insécurité.

Le contrat renforce les dispositifs suivants :

- Le contrat local de sécurité (communes)
- Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (ALM)
- Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)



Indicateurs mobilisés :

Pour mieux connaître les situations de santé des populations dans les territoires prioritaires, l'agence avec les villes d'Angers et de Trélazé a sollicité plusieurs partenaires dont le Cézame et la Cnam avec lesquels des conventions ont été finalisées en 2008. L'exploitation de leurs données permettra à l'agence d'aborder un aspect encore peu exploré.

Le contrat renforce les dispositifs suivants :

- Groupement régional de santé publique (GRSP)
- Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT)
- Réseau d'addictologie du territoire angevin (RATA)

Axe 4 du CUCS

Orientation 1 : mettre en œuvre un projet territorial de santé publique à travers le dispositif atelier santé ville (ASV)

Objectifs:

- améliorer la connaissance des situations de santé, des ressources et des besoins locaux
- renforcer les compétences et l'animation des acteurs du territoire
- faciliter l'accès aux soins et à la prévention des publics vulnérables.

Rapport d'activités ALM

En 2008, cette thématique regroupait 8% des projets du Cucs (soit 13 projets) et représentait 8% du budget global.

Contexte national

Avec les Ateliers santé ville (ASV) en 2000 et les CUCS en 2006, la santé est affirmée dorénavant comme l'un des thèmes prioritaires de la politique de la ville. Les acteurs locaux sont ainsi encouragés à mieux prendre en compte la prévention et l'accès aux soins des habitants des quartiers de la politique de la ville.

A cette attention accrue portée à la santé se greffe une préoccupation récente des politiques publiques : le vieillissement de la population et plus spécifiquement celui des populations immigrées, qui ont une mauvaise connaissance de leurs droits sociaux en matière de santé, d'autant qu'elles-mêmes, comme les pouvoirs publics, n'ont jamais pensé leur vieillissement que ce soit à travers une approche territorialisée ou une approche par populations. Comment développer des outils de santé publique ?

Au 31 décembre 2008, 237 ASV sont comptabilisés en France. Parmi eux 230 ont répondu à une enquête lancée par l'Acsé et la société Kynos. Les principaux thèmes de santé développés dans le cadre des ASV sont la nutrition (26%), les conduites addictives et à risque (18%), la souffrance psychique et la santé mentale (9%) et l'hygiène bucco-dentaire (8%).

En janvier 2007, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) publiait une étude sur l'état de santé des habitants des ZUS à partir des données de l'enquête décennale santé 2002-2003 (bulletin n°117), qui précisait que près d'un tiers des habitants en ZUS (32%) se jugeait en mauvaise santé contre un quart des personnes ne vivant pas en ZUS (26%).

Une moins bonne perception de leur état de santé chez les personnes vivant en ZUS peut traduire un état de santé réellement moins bon ou l'existence d'un certain mal-être influençant la perception de leur état de santé.

Une nouvelle étude diffusée début 2009 à partir de la même enquête décennale conclut que

- la situation économique et sociale des quartiers permet de refléter l'état de santé des habitants et donc le critère ZUS est un bon indicateur,
- deux autres facteurs la mobilité et la mixité générationnelle qui jouent un rôle sur l'état de santé ne sont pas pris en compte dans la classification des ZUS.

Selon l'IRDES, il convient d'adopter une approche multidimensionnelle pour mieux comprendre la complexité des effets de contexte sur la santé individuelle.

On mesure de plus en plus combien les difficultés sociales ont des répercussions sur l'état de santé de la population. On constate également un grand décalage entre le système sanitaire et les besoins des habitants. En Seine-Saint-Denis, par exemple, la demande de soins est supérieure de 30% à la moyenne nationale et l'offre inversement proportionnelle.

Contexte local : l'Atelier santé ville d'Angers-Trélazé

Dans le cadre de la mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV), les villes de Trélazé et d'Angers visent à promouvoir la santé et réduire les inégalités d'accès à la santé. En rapprochant habitants, acteurs d'un territoire et professionnels de la santé, du social pour élaborer des programmes adaptés au niveau local, l'ASV permettra de construire sur le long terme des actions de santé «avec» et «pour» les habitants.

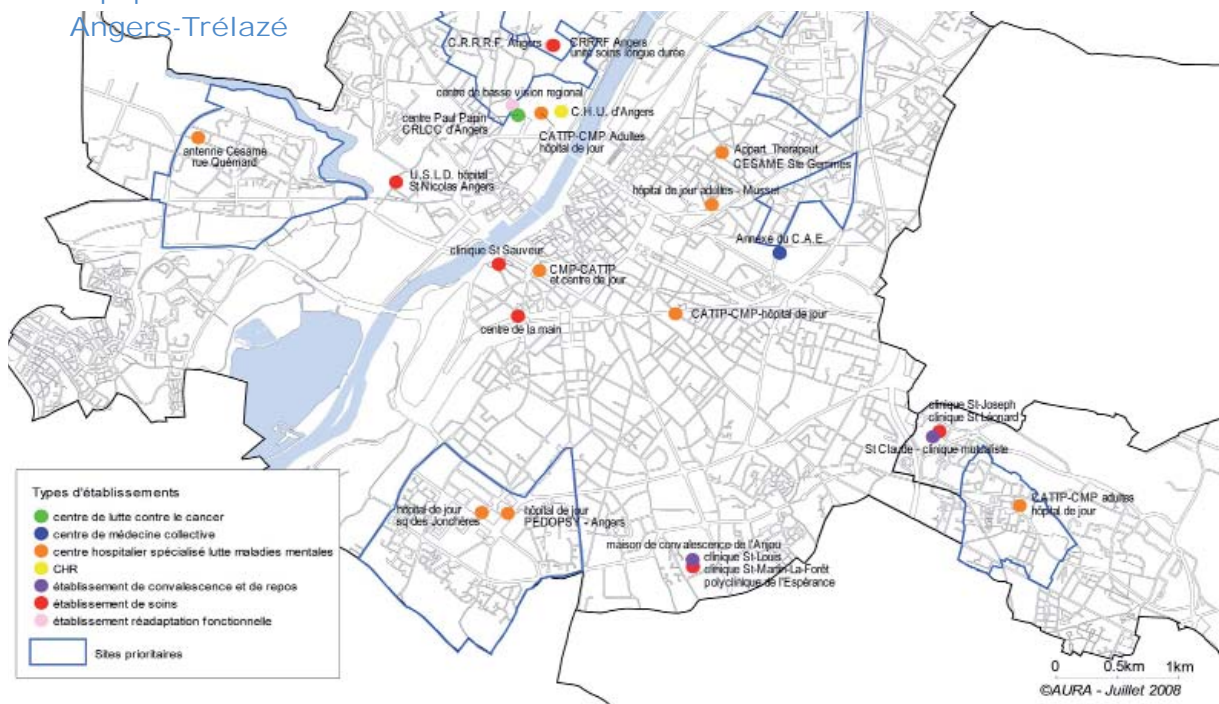
Des entretiens auprès d'habitants et de professionnels ont été menés autour de trois thèmes : le rapport à la santé, l'accès à la santé, l'appétit à la santé.

- 56 professionnels de santé et médico-sociaux ont été rencontrés (18 sur Trélazé et 38 sur Monplaisir) dans le cadre d'entretiens individuels et/ou collectifs, co-réalisés par les coordinatrices ASV et l'AFRESC (action formation recherche évaluation en santé communautaire). L'objectif était, d'un part, de connaître leurs perceptions des problèmes et besoins de santé de la population, d'autre part de prendre connaissance de leurs constats et de leur attentes quant à l'accès aux soins des personnes.

- 74 habitants ont été rencontrés sur le quartier Monplaisir et 53 sur Trélazé, privilégiant un panel diversifié de personnes. Les questions étaient orientées sur la représentation de la santé, les conditions de vie, la demande d'informations sur la santé, le soin, la couverture maladie...

Suite à ces entretiens, des orientations ont été proposées et trois groupes de travail (habitants, professionnels, techniciens) constitués pour définir des actions sur l'isolement, un accès aux soins facilité, les pratiques de santé.

Equipements de santé Angers-Trélazé



Habitat et cadre de vie

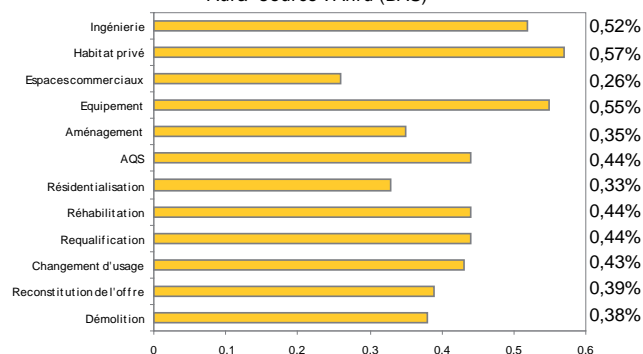


Indicateurs mobilisés :

SOURCES : DRE-EPLS, FDLS 49 CREHA-Ouest

- taux de vacance et mobilité (données 2006)
- évolution de la part des entrants et de leurs caractéristiques
- évolutions des demandeurs de logements sociaux et de leurs caractéristiques
- indice d'attractivité des communes et des quartiers prioritaires

Taux d'engagement du programme par famille
d'opérations au 31/12/2007
Aura -source : Anru (DAS)



Axe 5 du CUCS

Orientation 1 : renforcer les liens entre le projet urbain et le projet social des territoires

Objectif : - développer les coopérations et les échanges d'expériences entre les différents acteurs

Orientation 2 : relancer la Gestion urbaine de proximité (GUP)

Objectif : - coordonner l'intervention des acteurs de la GUP et limiter les dysfonctionnements liés à la complexité de cette gestion

Orientation 3 : améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants des territoires prioritaires

Objectifs : - renforcer l'initiative des habitants, des associations et des représentants en travaillant avec eux sur les enjeux liés à la GUP.

Rapport d'activités ALM

En 2008, cette thématique regroupait 34% des projets du Cucs (soit 57 projets) et représentait 15,9% du budget global.

Contexte national : rappel de la situation des ZUS

Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2007 progresse d'environ 46 300 logements

En France métropolitaine, le nombre de logements sociaux s'élève à 4 243 918¹, en progression de 1,1%.

En 2006, près de 53 400 nouveaux logements ont été mis en service² (dont 42 600 neufs), soit 9,1% de plus par rapport à l'année 2005. Dans le même temps, plus de 12 900 logements ont été démolis et 9 000 vendus, dont moins d'un tiers à leurs occupants.

La vacance atteint 2,3% en 2007, faible niveau qui traduit une pression forte de la demande en logements sociaux (1,3 millions en France) et dans un contexte social où la situation des mal-logés se dégrade³.

Le faible taux de mobilité de 9,5% en 2006, stable depuis un an, traduit une tension sur les marchés du logement et une plus grande captivité des locataires du parc social.

Les quartiers en rénovation urbaine au 31 décembre 2007

Les 240 conventions signées au titre du PNRU concernent 530 quartiers dont 189 prioritaires à l'horizon 2013 et environ 1,7 millions d'habitants.

Le logement social représente 70% des investissements, avec :

- 113 200 logements démolis (dont 3 400 dans les DOM) ;
- 105 500 nouveaux logements (hors DOM) ;
- 241 300 réhabilités (y compris DOM) ;
- 249 700 résidentialisés (y compris DOM).

41% des financements programmés au 31 décembre 2007 sont engagés.

Après une phase de préparation des démolitions (relogements), un rattrapage des objectifs est perceptible en 2007, année pour laquelle les objectifs annuels de démolition ont été atteints (97%). Pour la reconstitution de l'offre (11 719 soit 61% de l'objectif annuel), la réhabilitation (68%) et la résidentialisation (52%), le décalage entre l'engagement et la réalisation se réduit moins vite.

1- Données issues de l'enquête du parc locatif social (EPLS) au 1^{er} janvier 2007 ; 2- Logements neufs, remis en location après travaux et acquisitions ; 3- Cf. rapport annuel 2009 de l'état du mal logement en France (Fondation Abbé-Pierre).

Situation locale : Nouvelle baisse de l'offre locative

Au 1^{er} janvier 2007, le parc locatif social se réduit dans les quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé, qui connaissent des démolitions et restructurations du parc. Entre 2006 et 2007, il perd 351 logements, s'établissant désormais à 14 954 logements locatifs sociaux.

Le quartier Deux-Croix/Banchais compte 40% des démolitions de l'année 2007, avec notamment le programme Le Gouz d'Angers Habitat.

L'année 2007 a marqué la fin des démolitions et, dès 2008, avec une amplification des livraisons sur les quartiers prioritaires, le nombre de logements locatifs sociaux devrait se stabiliser avant de croître.

Les premières livraisons en 2006 sur Belle-Beille représentent 16 logements (Vélodrome/Montesquieu) en prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I).

Avec les démolitions, la vacance diminue sensiblement en un an sur Belle-Beille et Grand-Pigeon par contre elle progresse légèrement sur Monplaisir et Roseraie/Orgemont.

La mobilité est la plus faible sur ces deux derniers quartiers et Trélazé.

| DRE-EPLS 2006-07 | Evolution du parc locatif social | | | Vacance | | Mobilité | |
|-----------------------------|----------------------------------|---------------------------|---------------|-------------|---------------|--------------|---------------|
| | Nb LLS | dont mis en location 2006 | variat. /2006 | taux 2007 | variat. /2006 | taux 2007 | variat. /2006 |
| Belle-Beille | 2 881 | 17 | -71 | 3,1% | -54 | 12,7% | -46 |
| Deux-Croix/Banchais | 2 104 | 2 | -123 | 7,7% | -52 | 13,4% | -17 |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 1 201 | 0 | -3 | 3,2% | -5 | 16,6% | -3 |
| Monplaisir | 2 932 | 0 | -25 | 1,1% | 9 | 11,2% | 32 |
| Roseraie/Orgemont | 4 250 | 1 | -82 | 5,1% | 10 | 12,0% | 30 |
| Ensemble 5 quartiers | 13 368 | 20 | -304 | 4,0% | -92 | 12,6% | -4 |
| Angers | 23 463 | 85 | -364 | 2,8% | -172 | 13,8% | 3 |
| Plaines/Petit-Bois | 960 | | -79 | 0,0% | -38 | | |
| Trélazé | 1 586 | 14 | -47 | 0,4% | -34 | 10,0% | -45 |
| Angers Loire Métropole | 31 088 | 288 | -159 | 2,2% | -209 | 13,7% | 200 |
| ALM hors Angers | 7 625 | 203 | 205 | 0,6% | -37 | 13,2% | 197 |

Sources : Villes d'Angers et de Trélazé

Avancement du programme de rénovation urbaine (PRU) au 31 décembre 2008 sur Angers et Trélazé

Le constat observé à l'échelle nationale se retrouve à l'échelon local. La reconstitution de l'offre a pris un peu plus de retard sur Angers compte tenu du volume des relogements préalables à réaliser.

Fin 2008, l'objectif quantitatif des démolitions sur les deux villes est atteint.

| Nb de logements au 31/12/2008 | démolitions | reconstitution de l'offre | réhabilitation | résidentialisation |
|---|-------------|---------------------------|----------------|--------------------|
| Réalisé | | | | |
| Angers | 896 | 282 | 3856 | 4 578 |
| Trélazé | 184 | 168 | 566 | 607 |
| Objectif en fin de programme | | | | |
| Angers | 980 | 1010 | 5604 | 8 078 |
| Trélazé | 184 | 296 | 607 | 607 |
| Taux de réalisation en 2007 / objectif PRU | | | | |
| Angers | 69% (681) | 21% (218) | 52% (2 929) | 46% (3 694) |
| Trélazé | 100% (184) | 50% (84) | 46% (260) | 66% (401) |
| Taux de réalisation en 2008 / objectif PRU | | | | |
| Angers | 91% | 28% | 69% | 57% |
| Trélazé | 100% | 59% | 93% | 100% |

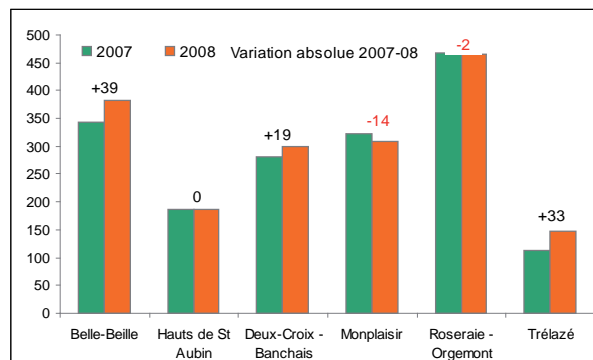
3- Ces 28 logements correspondent à la démolition de la résidence pour personnes âgées (RPA) Bergson.



Légère progression des entrants en 2008 : plus de jeunes mais avec des revenus plus faibles

Angers Loire Métropole compte 4 224 entrants dans le parc social en 2008, Angers 3 293 et Trélazé 147, soit pour chacun de ces territoires une légère hausse respectivement de +103, +29 et +33.

Cette hausse résulte de l'avancée du PRU, notamment avec la livraison de 52 logements sociaux fin 2008 sur les quartiers prioritaires angevins.



Évolution du volume des entrants entre 2007 et 2008 dans les quartiers prioritaires hors quartier Plaines-Petit-Bois mal identifié dans le fichier. Aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest

En 2008, le nombre d'entrants dans le parc locatif social sur les quartiers prioritaires d'Angers s'élève à 1 643 (+42 par rapport à l'année précédente), ce qui signifie qu'il y a eu diminution des attributions sur les autres quartiers d'Angers entre 2007 et 2008.

Le nombre d'attributions sur Roseraie/Orgemont reste stable avec 465 attributions en 2008 soit 28,3% des entrants sur les cinq quartiers prioritaires d'Angers (le quartier compte 31,8% des logements sociaux des 5 quartiers prioritaires). Il est également stable sur Les Hauts de St-Aubin. Par contre, il progresse sur les quartiers Belle-Beille (contrairement à l'évolution 2006/2007) et Deux-Croix/Banchais où le programme de rénovation urbaine est plus avancé.

Le quartier Monplaisir enregistre une légère inflexion du nombre d'entrants, contrairement à l'évolution 2006/2007.

La légère progression du nombre d'entrants sur les quartiers prioritaires d'Angers associée à une part plus importante de jeunes permet d'atténuer le vieillissement constaté les années précédentes. Les réhabilitations et la livraison de nouveaux logements notamment de plus petite taille dans le parc locatif social contribuent sans doute à l'évolution des profils des entrants.

4- Dans le fichier de la demande locative sociale, l'indicateur du quartier Plaines/Petit-Bois n'est pas suffisamment renseigné pour qu'une analyse soit effectuée.

Hausse de la part des moins de trente ans parmi les entrants en 2008

En volume les variations sont peu importantes, mais la part des moins de trente ans augmente entre 2007 et 2008 sur ALM (+3 points) et sur Angers (+3,5 points à 49%). Mais sur l'agglomération hors Angers, leur part se réduit et est inférieure de plus de 10 points, montrant le rôle majeur du parc locatif social angevin dans le parcours résidentiel des jeunes. De même, elle baisse sur Trélazé de près de 4 points à 40,1%.

Sur l'ensemble des cinq quartiers angevins entre 2007 et 2008, la part des moins de trente ans parmi les entrants s'accroît de deux points. Ils représentent 45,5% des entrants en 2008.

Concernant les entrants âgés de 60 ans et plus, leur part parmi l'ensemble des entrants s'est réduite hormis sur les quartiers Belle-Beille et Roseraie-Orgemont où elle est stable.

Évolution de la part des moins de 30 ans et des 60 ans et plus parmi les entrants entre 2007 et 2008 dans les quartiers prioritaires – Aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest

| Tranches d'âge | 2007 | | 2008 | | | | Variation abs. 2007-08 | |
|-----------------------------|--------------|-------------|------------|--------------|-----------|-------------|------------------------|------------|
| | < 30 ans | > 60 ans | < 30 ans | > 60 ans | < 30 ans | > 60 ans | < 30 ans | > 60 ans |
| Belle-Beille | 47,4% | 6,2% | 163 | 43,1% | 24 | 6,3% | 2 | 3 |
| Hauts de St Aubin | 49,5% | 5,9% | 95 | 51,1% | <11 | 2,7% | 3 | -6 |
| Deux-Croix - Banchais | 44,2% | 8,3% | 138 | 46,5% | 22 | 7,4% | 15 | -1 |
| Monplaisir | 38,7% | 5,3% | 126 | 41,6% | <11 | 2,6% | 3 | -9 |
| Roseraie - Orgemont | 41,3% | 5,9% | 217 | 47,3% | 26 | 5,7% | 28 | -1 |
| Ensemble 5 quartiers | 43,5% | 6,3% | 739 | 45,5% | 85 | 5,2% | 51 | -14 |
| Angers | 45,5% | 5,5% | 1 598 | 49,0% | 158 | 4,8% | 126 | -21 |
| Trélazé | 43,9% | 6,1% | 59 | 40,1% | 6 | 4,1% | 9 | -1 |
| Angers Loire Métropole | 43,6% | 5,9% | 1 950 | 46,6% | 215 | 5,1% | 169 | -26 |
| ALM hors Angers | 36,1% | 7,3% | 352 | 38,0% | 57 | 6,1% | 43 | -5 |

Des situations familiales contrastées sur les quartiers prioritaires

Entre 2007 et 2008, parallèlement à la hausse de la part des jeunes, celle des personnes seules progresse légèrement sur Angers Loire Métropole (+0,8 point) et sur Angers (+0,9 point).

Sur Trélazé, la part des familles monoparentales progresse de 5,3 points entre 2007 et 2008, alors que celles des isolés et des couples avec enfant(s) diminuent de trois points chacune.

On constate entre 2007 et 2008 une stabilité de la part des isolés et des familles monoparentales parmi les entrants sur les cinq quartiers prioritaires angevins, respectivement 32% et 19,2% des entrants en 2008.

Évolution de la situation familiale des entrants entre 2007 et 2008 dans le parc social – Traitement Aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest

| Situation familiale | 2007 | | | 2008 | | | | | | Variation abs. 2007-08 | | |
|-----------------------------|--------------|-----------------|----------------|------------|-----------------|----------------|--------------|-----------------|----------------|------------------------|-----------------|----------------|
| | Isolés | Mono-parentales | Couples + enf. | Isolés | Mono-parentales | Couples + enf. | Isolés | Mono-parentales | Couples + enf. | Isolés | Mono-parentales | Couples + enf. |
| Belle-Beille | 37,0% | 18,4% | 11,4% | 121 | 31,7% | 80 | 20,9% | 42 | 11,0% | -6 | 17 | 3 |
| Hauts de St Aubin | 32,1% | 18,7% | 21,4% | 58 | 31,0% | 31 | 16,6% | 39 | 20,9% | -2 | -4 | -1 |
| Deux-Croix - Banchais | 34,9% | 18,9% | 15,7% | 100 | 33,3% | 52 | 17,3% | 43 | 14,3% | 2 | -1 | -1 |
| Monplaisir | 19,8% | 16,7% | 27,6% | 71 | 23,0% | 63 | 20,4% | 79 | 25,6% | 7 | 9 | -10 |
| Roseraie - Orgemont | 36,4% | 22,5% | 19,9% | 176 | 37,8% | 90 | 19,4% | 94 | 20,2% | 6 | -15 | 1 |
| Ensemble 5 quartiers | 32,4% | 19,4% | 19,1% | 526 | 32,0% | 316 | 19,2% | 297 | 18,1% | 7 | 6 | -8 |
| Angers | 36,0% | 17,5% | 18,5% | 1 216 | 36,9% | 563 | 17,1% | 576 | 17,5% | 41 | -7 | -28 |
| Trélazé | 32,5% | 15,8% | 23,7% | 43 | 29,3% | 31 | 21,1% | 30 | 20,4% | 6 | 13 | 3 |
| Angers Loire Métropole | 33,4% | 18,0% | 20,5% | 1 446 | 34,2% | 752 | 17,8% | 815 | 19,3% | 69 | 11 | -31 |
| ALM hors Angers | 23,6% | 20,0% | 28,2% | 230 | 24,7% | 189 | 20,3% | 239 | 25,7% | 28 | 18 | -3 |



Des entrants avec des revenus de plus en plus modestes

Entre 2007 et 2008, les entrants dans le parc social disposent de revenus plus modestes, quelque soit le territoire observé. Les entrants disposant d'un revenu inférieur à 60% des plafonds PLUS⁵ progresse de façon significative sur tous les quartiers d'Angers et ALM.

Sur Trélazé, la part de ces entrants modestes augmente d'un demi-point entre 2007 et 2008, elle est comparable à la moyenne des cinq quartiers angevins.

Sur les cinq quartiers prioritaires, cette part s'accroît de trois points en un an et atteint 83,7%.

Les entrants disposent d'un revenu moyen de 1 384€ sur les quartiers prioritaires en 2008, 46% d'entre eux occupent un emploi à durée indéterminée et 22% un emploi précaire (CDD et intérim).

| Revenus imposables < 60% plafonds PLUS | 2007 | 2008 | Variation | |
|--|--------------|--------------|--------------|------------|
| Belle-Beille | 77,6% | 329 | 86,1% | 65 |
| Hauts de St Aubin | 80,6% | 153 | 81,8% | 3 |
| Deux-Croix - Banchais | 75,9% | 239 | 79,7% | 28 |
| Monplaisir | 86,4% | 270 | 87,4% | -4 |
| Roseraie - Orgemont | 81,8% | 384 | 82,6% | 10 |
| Ensemble 5 quartiers | 80,7% | 1 375 | 83,7% | 102 |
| Angers | 74,7% | 2 591 | 78,7% | 179 |
| Trélazé | 82,5% | 122 | 83,0% | 28 |
| Angers Loire Métropole | 74,6% | 3 326 | 78,7% | 278 |
| ALM hors Angers | 74,4% | 735 | 78,9% | 99 |

Évolution de la part des entrants ayant un revenu imposable inférieur à 60% des plafonds PLUS dans le parc social entre 2007 et 2008 dans le parc social.

Traitement Aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest

5- Pour un ménage de quatre personnes, le plafond du Prêt locatif à usage social (PLUS) s'élève à 36 748€, soit pour des ménages ayant un revenu inférieur à 60% des plafonds un revenu mensuel net de 1 837€ (moins de 2 SMIC), avant l'abaissement des plafonds au 1er juin 2009.

Hausse de la demande sur les quartiers prioritaires : des demandeurs plus âgés et plus précaires

Alors que la demande locative sociale s'accroît sur les quartiers prioritaires, Angers enregistre à nouveau une baisse de la demande locative sociale entre 2008 et 2009 (-216), ainsi qu'ALM (-344). On dénombre désormais au 1er janvier 2009, 7 310 demandeurs sur Angers et 10 423 sur ALM. 2 462 ménages demandent un logement sur un des quartiers prioritaires (choix1).

A Trélazé, on observe une stabilité relative de la demande locative sociale entre 2008 et 2009 (-7).

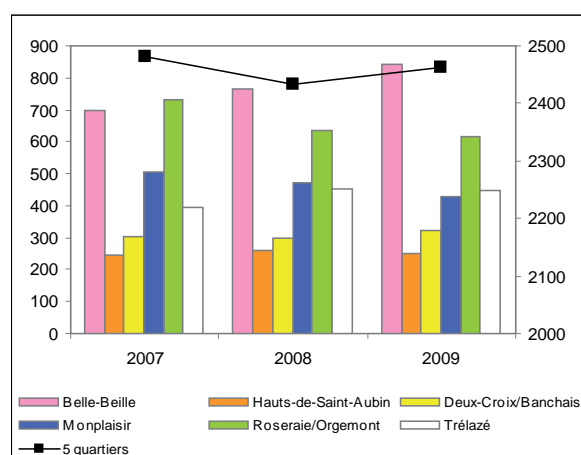
Après une baisse constatée entre 2007 et 2008, l'évolution de la demande locative sociale progresse légèrement (+29) sur les cinq quartiers prioritaires.

Légère hausse de la demande locative sociale sur les quartiers prioritaires en 2008

A l'échelle des quartiers prioritaires, on distingue trois groupes :

- Belle-Beille et Deux-Croix/Banchais, le nombre de demandeurs progresse de respectivement +10% et +8% ;
- les Hauts-de-Saint-Aubin et Roseraie/Orgemont, le nombre de demandeurs baisse entre 3 et 4% ;
- Monplaisir où la demande locative sociale chute de 9%.

Ces différences s'expliquent pour partie par l'**avancée du projet de rénovation urbaine** : la fin des démolitions et des relogements, la livraison de nouveaux programmes et l'achèvement de certaines réhabilitations et résidentialisations.



Des inscriptions récentes

Au 1^{er} janvier 2009, sur ALM, Angers et Trélazé, 31% des ménages ont déposé leur demande depuis moins de six mois. Cette part a augmenté en moyenne de deux points sur l'ensemble du territoire sur les deux dernières années.

Cette part varie de 29% sur Monplaisir, Roseraie/Orgemont et Deux-Croix/Banchais, à 34% sur Deux-Croix/Banchais et 37% à Belle-Beille.

La part des demandeurs inscrits depuis plus de dix-huit mois sans aucune proposition de logement augmente entre 2008 et 2009 sur Angers (+1 point), Trélazé (+2,3 points) et sur ALM (+0,8 point) à contrario des quartiers prioritaires, où elle baisse légèrement (-0,8 point). Elle s'élève à 19,8% des demandeurs en 2009, avec de fortes disparités d'un quartier à l'autre. Elle atteint 61% sur les Hauts-de-Saint-Aubin contre 18,1% sur Belle-Beille.

Progression de la demande interne

En 2009, le nombre de demandeurs résidant déjà dans le parc social augmente par rapport à 2007 (+2 points). Cette part s'élève à 44% sur Angers et 53% sur Trélazé.

Sur les cinq quartiers prioritaires d'Angers, la part des demandeurs déjà locataires HLM progresse en moyenne de trois points sur les deux dernières années. Elle est de 52% en 2009 et varie de 44% sur les Hauts-de-Saint-Aubin à 58% sur Monplaisir.

Des demandeurs de moins en moins jeunes

Le parc locatif social attire toujours les jeunes mais leur part diminue au fil des ans. L'érosion de la demande des moins de trente ans s'observe dans une proportion moindre sur Angers (36% et -2,2 points) et sur ALM (33,7% et -2 points) que sur les quartiers prioritaires d'Angers : 33,9% des demandeurs ont moins de trente ans sur les quartiers prioritaires en 2009, soit une baisse de trois points en un an. Sur Trélazé, la part des moins de trente ans reste stable mais est l'une des plus faibles (30,1% en 2009).

Seul le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin enregistre une hausse de la part des demandeurs de

moins de trente ans (+3 points), en même temps que celle des soixante ans et plus (+0,9 point).

En 2009, 44,6% des demandeurs des Hauts-de-Saint-Aubin ont moins de trente ans, part la plus élevée de tous les secteurs. A l'inverse sur la même année, c'est sur le quartier Deux-Croix/Banchais que cette part est la plus faible (29,3%), avec une évolution stable sur la période 2008-2009.

La part des ménages de soixante ans et plus augmente sur tous les secteurs, la plus élevée est à Trélazé avec 15,1% des demandeurs en 2009, à contrario de Belle-Beille avec 8,2%.

| Année | 2008 | | 2009 | | | | Variation 2008-09 | |
|-----------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|-------------------|-----------|
| | < 30 ans | > 60 ans | < 30 ans | | > 60 ans | | < 30 ans | > 60 ans |
| Belle-Beille | 47,6% | 8,1% | 356 | 42,2% | 69 | 8,2% | -8 | 7 |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 41,6% | 9,5% | 112 | 44,6% | 26 | 10,4% | 3 | 1 |
| Deux-Croix/Banchais | 29,2% | 13,1% | 93 | 29,3% | 45 | 14,2% | 6 | 6 |
| Monplaisir | 28,9% | 11,9% | 108 | 25,3% | 52 | 12,2% | -28 | -4 |
| Roseraie/Orgemont | 31,7% | 10,4% | 162 | 26,5% | 70 | 11,4% | -39 | 4 |
| Ensemble 5 quartiers | 36,9% | 10,2% | 831 | 33,9% | 262 | 10,7% | -66 | 14 |
| Angers | 38,2% | 9,6% | 2 626 | 36,0% | 759 | 10,4% | -247 | 34 |
| Trélazé | 30,2% | 14,2% | 134 | 30,1% | 67 | 15,1% | -2 | 3 |
| Angers Loire Métropole | 35,7% | 10,3% | 3 504 | 33,7% | 1 167 | 11,2% | -336 | 56 |
| ALM hors Angers | 29,9% | 11,9% | 878 | 28,2% | 408 | 13,1% | -89 | 22 |

Évolution de la part des moins de 30 ans et des 60 ans et plus parmi les demandeurs entre 2008 et 2009 – Aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest

Progression confirmée des demandes des familles monoparentales en 2009

| Année | 2008 | | | 2009 | | | | | | Variation 2008-09 | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|---------------|-------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|-------------------|--------------|---------------|
| | Pers. seule | Mono-parent. | Couple + enf. | Pers. seule | Mono-parent. | Couple + enf. | Pers. seule | Mono-parent. | Couple + enf. | Pers. seule | Mono-parent. | Couple + enf. |
| Belle-Beille | 43,4% | 19,6% | 13,3% | 347 | 41,1% | 176 | 20,9% | 132 | 15,6% | 15 | 26 | 30 |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 41,6% | 19,8% | 17,2% | 115 | 45,8% | 59 | 23,5% | 27 | 10,8% | 6 | 7 | -18 |
| Deux-Croix/Banchais | 40,3% | 22,5% | 21,1% | 125 | 38,9% | 63 | 19,6% | 61 | 19,0% | 5 | -4 | -2 |
| Monplaisir | 31,0% | 23,1% | 25,1% | 126 | 29,3% | 104 | 24,2% | 114 | 26,5% | -20 | -5 | -4 |
| Roseraie/Orgemont | 41,6% | 21,5% | 19,0% | 243 | 39,4% | 142 | 23,1% | 120 | 19,5% | -22 | 5 | -1 |
| Ensemble 5 quartiers | 40,0% | 21,2% | 18,5% | 956 | 38,8% | 544 | 22,1% | 454 | 18,4% | -16 | 29 | 5 |
| Angers | 43,5% | 18,5% | 15,9% | 3 198 | 43,7% | 1 383 | 18,9% | 1 130 | 15,5% | -73 | -6 | -65 |
| Trélazé | 32,7% | 16,1% | 27,2% | 127 | 28,5% | 91 | 20,4% | 124 | 27,8% | -21 | 18 | 1 |
| Angers Loire Métropole | 39,8% | 17,6% | 19,4% | 4 167 | 40,0% | 1 946 | 18,7% | 1 926 | 18,5% | -121 | 54 | -158 |
| ALM hors Angers | 31,4% | 15,5% | 27,4% | 969 | 31,1% | 563 | 18,1% | 796 | 25,6% | -48 | 60 | -93 |

Évolution de la composition familiale des demandeurs entre 2008 et 2009 – Aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest
NB : L'Agence a reconstitué la situation familiale des demandeurs à partir de champs fournis par le CREHA Ouest (nombre total de personnes, nombre d'enfant(s), dont enfant(s) à charge et nombre d'autres personnes).

SSur ALM, la part des demandeurs isolés reste stable quand la part des familles monoparentales augmente de 1,1 point.

La part des personnes seules, familles monoparentales et couple avec enfant(s) sur Angers évolue peu entre 2008 et 2009, à l'inverse des quartiers prioritaires.

Sur Trélazé, la tendance est identique sur cette période mais plus prononcée : la part des personnes seules baisse de 4,2 points au bénéfice de celle

des ménages monoparentaux (+4,3 points) et des couples avec enfant(s) (+0,6 point).

La baisse du nombre de jeunes entrants entraîne une diminution de la part des demandes émanant des personnes seules sur les cinq quartiers prioritaires en 2009. Cependant, ces ménages représentent 38,8% des demandeurs en 2009. Cette légère inflexion des isolés profite principalement aux familles monoparentales dont la part progresse de 0,9 point entre 2008 et 2009.

Des demandeurs aux revenus de plus en plus modestes

| Revenus imposables < 60% plafonds PLUS | 2008 | 2009 | | Variation 2008-2009 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Belle-Beille | 89,1% | 742 | 89,2% | 70 |
| Hauts-de-Saint-Aubin | 84,2% | 197 | 80,4% | -22 |
| Deux-Croix/Banchais | 84,5% | 254 | 81,4% | 3 |
| Monplaisir | 87,8% | 383 | 90,1% | -21 |
| Roseraie/Orgemont | 85,4% | 533 | 87,2% | -6 |
| Ensemble 5 quartiers | 86,8% | 2 109 | 87,0% | 24 |
| Angers | 81,7% | 5 952 | 82,7% | -112 |
| Trélazé | 79,4% | 350 | 80,6% | -4 |
| Angers Loire Métropole | 78,4% | 8 196 | 79,8% | -195 |

Évolution des demandeurs ayant un revenu imposable < 60% des plafonds PLUS entre 2008 et 2009 – Aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest

Entre 2008 et 2009, la part des demandeurs ayant un revenu inférieur à 60% des plafonds PLUS atteint 82,7% sur Angers (+1 point) et 79,8% sur ALM (+1,4 point).

Sur Trélazé, cette part est toujours plus faible que sur les cinq quartiers angevins (80,6%) mais augmente plus rapidement (+1,2 point).

Au 1^{er} janvier 2009, 87% des demandeurs ont un revenu inférieur à 60% des plafonds PLUS sur les cinq quartiers prioritaires angevins (+0,2 point).

Cette part, qui atteint 90,1% des demandeurs sur Monplaisir (+2 points en un an), est la plus élevée en 2009.

La demande des ménages les plus précaires est concentrée sur les quartiers prioritaires où les loyers sont les plus bas.

Forte hausse des demandeurs à la recherche d'un emploi ou sans activité

Cette progression de la part des ménages aux revenus modestes s'explique par une dégradation de la situation professionnelle des demandeurs. Ainsi, la part des demandeurs en situation de chômage ou inactifs augmente sur les cinq quartiers prioritaires angevins entre 2008 et 2009 (+11,1 points). Ils représentent 44,7% des demandeurs au 1er janvier 2009.

Sur Trélazé, l'évolution est identique mais la hausse est encore plus prononcée (+17,1 points).

A l'inverse leur part reste stable tant sur Angers (+0,2 point) que sur ALM (+0,3 point) et elle est nettement inférieure (<31%) à celle des quartiers prioritaires.

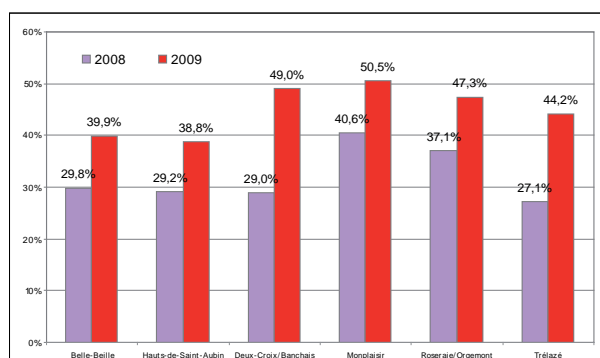
Sur Angers et sur ALM, la part des demandeurs touchant des minimas sociaux baisse légèrement entre 2008 et 2009 (-0,5 point). Elle est de 22,1% sur Angers et de 19,7% sur ALM au 1^{er} janvier 2009.

Parallèlement la part des bénéficiaires de minimas

sociaux évolue peu entre 2008 et 2009 sur les quartiers prioritaires (de 26,6 à 26,4%) et même diminue sur Trélazé (-1,1 point; -19%), Angers (-0.5 point; 22.1%) et ALM (-0.5 point; 19.7%), ce qui s'explique par le décalage entre la perte d'emploi avec la perception d'indemnité chômage et la perception d'un minima après la période d'indemnisation.

On observe une évolution différenciée de la part des demandeurs chômeurs ou inactifs au sein des quartiers prioritaires. Elle atteint 50,5% sur Monplaisir, 49% sur Deux-Croix/Banchais et 47,3% sur Roseraie/Orgemont contre moins de 40% sur Belle-Beille et sur les Hauts-de-Saint-Aubin.

Évolution de la part des demandeurs au chômage, demandeurs d'emploi et inactifs entre 2008 et 2009 – Aura
– source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest



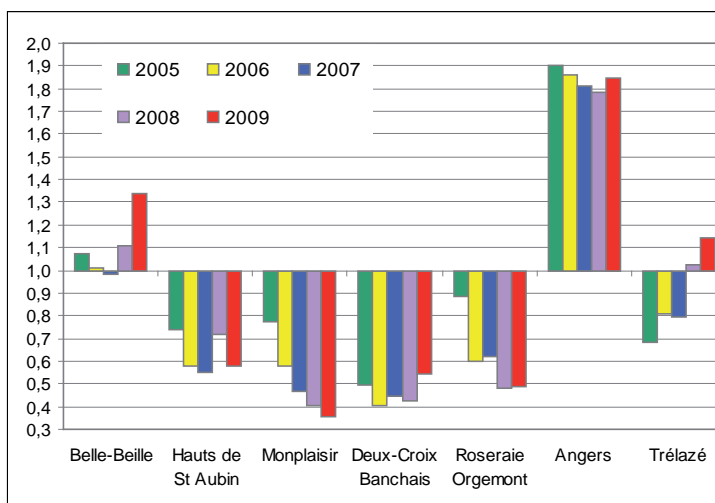
Une attractivité influencée par les travaux de rénovation urbaine

Au 1^{er} janvier 2009, le parc locatif social d'Angers présente un indice d'attractivité de 1,85 en progression par rapport aux deux années précédentes. Cette évolution s'explique par la baisse plus rapide du nombre des demandeurs souhaitant quitter la ville (-7,4%) que celle des demandeurs pour Angers (-2,9%).

Sur Angers en 2009, 24,1% des demandeurs n'expriment pas de choix concernant le quartier.

Sur Trélazé, l'indice 2009 suit le mouvement initié l'année passée, en restant supérieur à un (1,14). L'avancée des opérations de rénovation urbaine semble favoriser l'attractivité du parc locatif social de Trélazé. Le nombre de demandeurs souhaitant y venir augmente entre 2008 et 2009 (+4,9%).

Évolution de l'indice d'attractivité sur les communes d'Angers et Trélazé et sur les quartiers prioritaires angevins entre 2005 et 2009
 Aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest



L'attractivité semble influencée par la livraison des opérations de rénovation urbaine.

- Belle-Beille confirme la tendance 2008, en enregistrant à nouveau un indice supérieur à un (1,34). Entre les deux dernières années, le nombre de demandeurs pour le quartier augmente (+10,3%) notamment ceux issus du quartier (+19,1%) mais également ceux qui veulent y venir (+5,2%) ;
- Deux-Croix/Banchais : légère amélioration de l'indice entre 2008 et 2009 (0,54). Il se rapproche de la valeur observée en 2005, grâce à une progression du nombre de demandeurs extérieurs au quartier souhaitant s'y installer (+16,4%) ;
- Roseraie/Orgemont : l'indice reste stable (0,49) par rapport à 2008. En 2009, le nombre de demandeurs souhaitant quitter le quartier représente plus du double de ceux qui veulent y venir ;
- les quartiers de Monplaisir et des Hauts-de-Saint-Aubin enregistrent une réduction de leur indice en 2009. Sur Monplaisir, la tendance à la baisse observée depuis 2005 se poursuit (0,36 en 2009) et le quartier présente l'indice le plus faible. Cette désaffection du quartier s'explique entre 2007 et 2008 par une forte baisse du nombre de demandeurs souhaitant s'y installer (-17,2%).

Sur les Hauts-de-Saint-Aubin pour la première fois depuis 2006, on observe une baisse du nombre de demandeurs souhaitant y venir (-12,1%) accompagnée d'une hausse de ceux qui souhaitent en partir (+8%).

Indice d'attractivité

Lors de sa demande de logement en complément des différentes informations, le demandeur exprime plusieurs choix concernant la commune et le quartier où il souhaite habiter.

Depuis 2005, en fonction de l'origine du demandeur, une analyse des premiers choix exprimés est effectuée sur les demandes enregistrées au 1^{er} janvier de l'année, avec pour objectif de cerner l'attraction exercée par les communes, les quartiers auprès des demandeurs.

Dans chaque territoire, l'attractivité est étroitement liée à l'importance et à la qualité de l'offre de logements et d'équipements de services. Cet indice exprime les attentes du demandeur qui conjuguent la nécessité de se loger dans de meilleures conditions, le facteur domicile – emploi, la situation familiale...

Le calcul de l'attractivité est effectué en rapportant le nombre de demandes pour le quartier (ou la commune) exprimé en choix 1 et le nombre de demandeurs du quartier (de la commune) qui souhaitent le quitter.





Synthèse

En 2008, l'offre locative sociale sur les quartiers subit encore l'effet des démolitions du Programme de rénovation urbaine, avant la phase des reconstructions qui s'amplifient sur les deux villes.

Le nombre d'entrants dans le parc locatif social augmente légèrement entre 2007 et 2008 sur Angers et ses quartiers prioritaires, Trélazé et l'agglomération.

Le parc locatif social des quartiers prioritaires accueille 40% des entrants d'ALM en 2008.

A l'inverse des années précédentes, les entrants 2008 sont plus jeunes sur les quartiers prioritaires, stabilisant la part des isolés et des familles monoparentales. Ces derniers disposent en revanche de revenus plus modestes.

Au 1^{er} janvier 2009, la demande locative sociale augmente légèrement sur l'ensemble des quartiers prioritaires, et notamment sur Belle-Beille et Deux-Croix/Banchais, alors qu'elle reste stable à Trélazé et baisse à nouveau sur Angers et ALM.

Les quartiers prioritaires d'Angers totalisent 23,6% des demandeurs d'ALM, pour 43% du parc locatif social.

Les demandeurs comptent encore un tiers de moins de 30 ans, mais leur part se réduit. Parmi les demandeurs, la part des familles monoparentales continue de progresser. Les demandeurs ont des revenus de plus en plus faibles avec des situations professionnelles de plus en plus fragiles (en lien avec le ralentissement de l'économie).

Belle-Beille et Trélazé confirment leur attractivité retrouvée depuis l'an passé, à l'inverse de Monplaisir qui connaît à nouveau une réduction de son indice en 2009. Les travaux du PRU montrent que lorsqu'ils sont avancés, les quartiers retrouvent une certaine attractivité, tandis que l'ampleur des travaux en cours et l'impact sur la vie quotidienne constituent un frein.

Préconisations

issues de l'observation et des rencontres de terrain

Parallèlement aux travaux sur le bâti, un suivi de la politique d'attribution sur tous les quartiers s'avère indispensable, afin de ne pas voir des quartiers/opérations à bas loyer, non concernés par le PRU, fragilisés par l'arrivée de population modeste et/ou difficile.

Les actions concourant à l'appropriation du projet par les habitants des quartiers, à une meilleure lisibilité du projet et au suivi des travaux (avec ces incidences sur la vie quotidienne des habitants) par l'ensemble de la population sont à amplifier notamment sur les quartiers où l'importance des travaux du PRU génère des nuisances temporaires. Ainsi, sur Trélazé, les ballades urbaines proposées pendant un temps sont sans doute à reprendre. De même sur Angers, une information institutionnelle plus régulière pourrait utilement compléter celle fournie par les acteurs sur les quartiers au premier rang desquels l'agent de vie quotidienne.

Des quartiers moins concernés par le PRU sur lesquels des réflexions avec les habitants sont à engager pour leur donner des perspectives d'avenir quant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Problématiques particulières à un quartier

Belle-Beille

Les interventions en faveur de la situation professionnelle des jeunes (16-18 ans) sortis du système scolaire sont à conforter et développer. Le renforcement d'actions éducatives en direction des enfants et l'aide à l'action parentale reste prioritaire.

Les Hauts-de-Saint-Aubin

L'intégration des habitants de la cité Verneau au développement de la ZAC Capucins qui, avec le passage du tramway, va ouvrir le quartier sur la ville reste primordiale. La consolidation de l'attractivité du quartier demande d'organiser des échanges avec les habitants et les partenaires sur le devenir de la cité Verneau dans le grand quartier.

Monplaisir

La crise amplifiant les difficultés, ce quartier requiert un surcroît d'attention sur tous les thèmes (l'éducation, les jeunes, la délinquance, etc.) et une présence forte auprès des habitants.

Deux-Croix/Banchais

Le soutien aux parents dans l'éducation reste une priorité. Les interventions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle sont à conforter et à développer.

Roseraie

Le défi éducatif reste un enjeu majeur aussi bien pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes que pour prévenir la délinquance. La gestion de la phase intense des travaux dans le cadre du programme de rénovation urbaine et du tramway est primordiale auprès des habitants du quartier comme de l'extérieur pour améliorer l'attractivité du quartier.

Plaines/Petit-Bois

L'emploi et l'insertion économique représentent un enjeu majeur pour la ville de Trélazé. De même, l'intégration des nouveaux habitants est la clé de la réussite du projet de rénovation urbaine. Aussi, les interventions en faveur des animations et échanges entre nouveaux et anciens habitants sont à conforter et développer.

Synthèse

au regard des tendances observées sur tous les territoires

Face à la crise, amplification des problématiques sociales

Globalement

- Une aggravation de la situation professionnelle des jeunes et hausse de l'inactivité
- Une évolution de la demande des jeunes vers des besoins individuels immédiats (formation, stage, logement, etc.) et non plus de loisirs. Difficulté pour les acteurs de terrains de garder les jeunes dans un projet collectif à long terme
- Un renfermement sur soi, un isolement social qui s'installe
- Des situations de précarité qui s'accroissent et qui touchent toutes les tranches d'âges
- Dans certains quartiers, des populations visibles ou invisibles (jeunes, communautés, personnes isolées, etc.) à prendre en considération.

Des acteurs fortement investis

- Des acteurs de terrain qui valorisent une approche par « micro-quartier » ou par « îlot » : se faire connaître, repérer les personnes isolées, impulser des projets collectifs, développer une vie sociale de proximité, etc.
- Des acteurs de terrain (institutionnels, bénévoles, associatifs) confrontés à l'ampleur des difficultés rencontrées (évolutions des publics et du fonctionnement et montage des projets)
- De nouveaux élus, suite aux élections municipales, fortement impliqués sur les quartiers et pour Angers la relance des conseils consultatifs de quartier.



table des sigles

| | |
|---------|---|
| ACSÉ | Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances |
| ANPE | Agence nationale pour l'emploi |
| ANRU | Agence nationale pour la rénovation urbaine |
| API | Allocation de parent isolé |
| APRAS | Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale |
| CAF | Caisse d'allocations familiales |
| CCQ | Conseil consultatif de quartier |
| CDI | Contrat à durée indéterminée |
| CEL | Contrat éducatif local |
| CES | Contrat emploi solidarité |
| CI-RMA | Contrat d'insertion-revenu minimum d'activité |
| CLS | Contrat local de sécurité |
| CLSPD | Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance |
| CMU | Couverture maladie universelle |
| CUCS | Contrat urbain de cohésion sociale |
| DDSP | Direction départementale de sécurité publique |
| DNB | Diplôme national du brevet |
| DRE | Direction régionale de l'équipement |
| EPLS | Enquête sur le parc locatif social |
| FDLS 49 | Fichier de la demande locative sociale de Maine-et-Loire |
| GUP | Gestion urbaine de proximité |
| IA | Inspection académique |
| INSEE | Institut national de la statistique et des études économiques |
| IRIS | Ilots regroupés pour l'information statistique (INSEE) |
| MLA | Mission locale angevine |
| ORU | Opération de renouvellement urbain |
| PAC | Personne à charge |
| REP | Réseau d'éducation prioritaire |
| PLIE | Plan local pour l'insertion et l'emploi |
| PLS | Prêt locatif social (locatif social intermédiaire) |
| PLUS | Prêt locatif à usage social |
| PNRU | Programme national de rénovation urbaine |
| RMA | Revenu minimum d'activité |
| RMI | Revenu minimum d'insertion |
| SIFE | Stage d'insertion et de formation à l'emploi |
| URCAM | Union régionale des caisses d'assurance maladie |
| ZUP | Zone à urbaniser en priorité |
| ZFU | Zone franche urbaine |
| ZUS | Zone urbaine sensible |



Synthèses thématiques)

1

Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs)



Agence
d'urbanisme
de la région
angevine

courriel : aura@aurangevine.org

29, rue Thiers 49100 Angers
Tél : 02 41 18 23 80
Fax : 02 41 18 23 90

Directrice
Emanuelle Quiniou

Contacts
Nathalie Montot
Stéphanie Hervieu
Sébastien Boireau

Crédit photo :
Aura

novembre 2009